

RAPPORT D'ACTIVITÉ

| 2019

Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis,
Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse,
Saint-Jean de Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse



SOMMAIRE

- 4 TERRITOIRE**
1 communauté, 14 communes
- 5 MISSIONS**
Des actions d'intérêt communautaire
- 6 ORGANISATION**
Les élus et l'administration
- 8 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Les membres
- 10 INTERCOMMUNALITÉ**
Au service des communes
- 12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Des projets en devenir
- 14 TRÈS HAUT DÉBIT**
Un enjeu majeur
- 16 ÉDUCATION**
La petite enfance
- 18 ÉDUCATION**
L'enfance jeunesse
- 20 TRANSPORTS ET LIAISONS DOUCES**
Les enjeux de la mobilité
- 22 COHÉSION SOCIALE**
Mieux vivre ensemble
- 24 EMPLOI**
Accompagnement sur mesure
- 26 VIE CULTURELLE ET SPORTIVE**
Aux côtés des acteurs du territoire
- 28 ENVIRONNEMENT**
Le plan climat
- 30 TRAVAUX**
À l'écoute des demandes communales
- 32 FINANCES**
Une stabilité maintenue
- 34 COMMUNICATION**
Au plus proche des habitants

Le présent rapport a pour objet de présenter l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) pour l'année 2019 conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Directeur de publication : Dany Boyer | Rédaction : Amélie Delrue et les services de la Communauté de Communes du Pays de Limours | Conception graphique : ikuki® | Impression : Print Price sur papier Oxygène Silk certifié FSC | Tirage : 400 exemplaires en décembre 2020 | Dépôt légal N°ISSN 2680-221X

TERRITOIRE

1 communauté, 14 communes

Territoire charnière entre le nord urbain de l'Essonne et le sud rural du département, le Pays de Limours bénéficie d'une qualité environnementale d'exception tout en se situant à seulement 30 km de Paris.

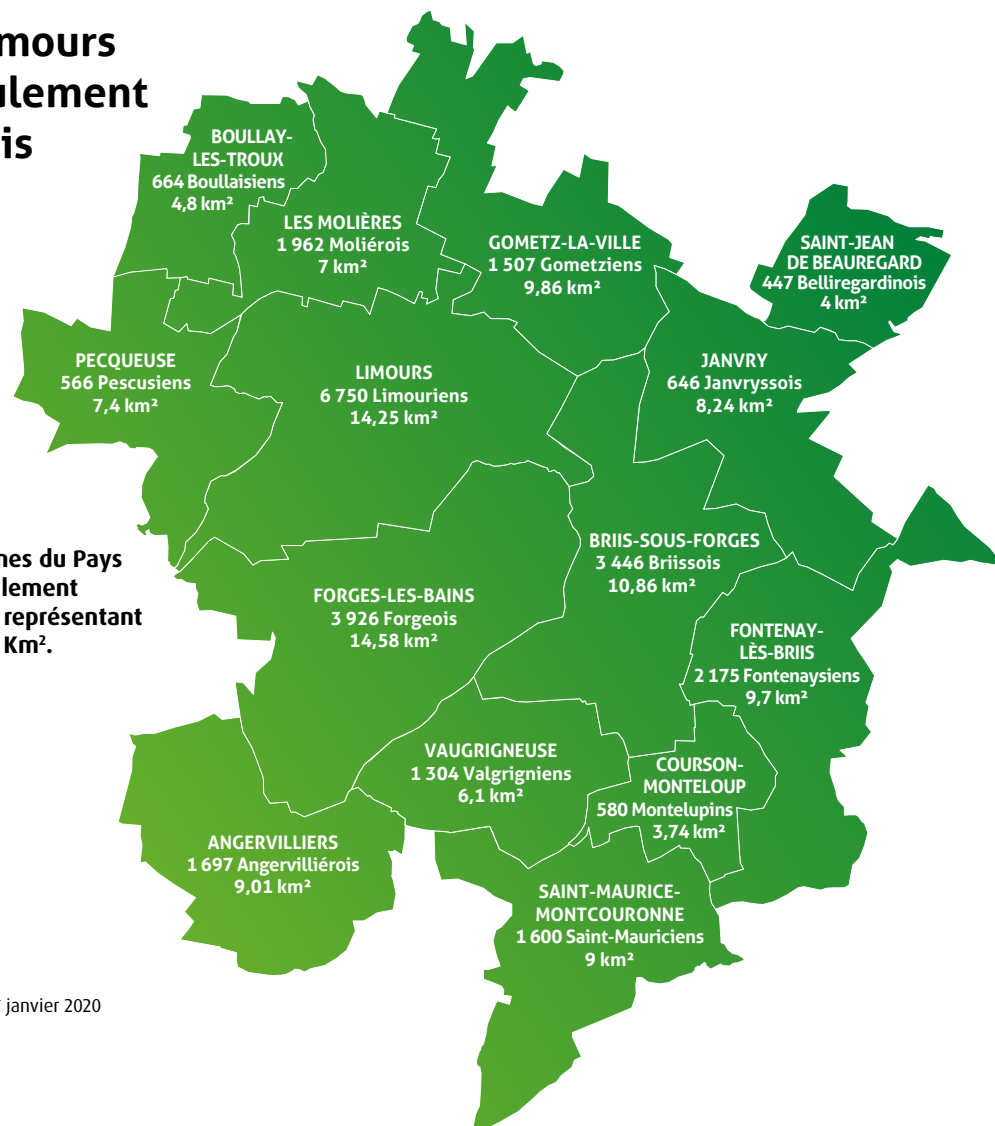
L'intercommunalité

Dès le 9 novembre 1964, une douzaine de communes s'étaient regroupées autour de Limours afin de former le District Rural du Canton de Limours et réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules. Il est intéressant de noter qu'au départ, les communes voisines de Nozay, Marcoussis, Gometz-le-Châtel faisaient partie du District Rural du Canton de Limours avant de le quitter malheureusement.

À l'avènement de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi "Chevènement" les 12 communes du District ont opté pour la transformation en Communauté de Communes qui a pris effet au 1^{er} janvier 2002. Elles furent par la suite rejointes le 27 décembre 2002 par Saint-Maurice-Montcouronne et le 29 décembre 2006 par Angervilliers.

Le Pays de Limours se situe à seulement 30 km de Paris

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est actuellement composée de 14 communes représentant 27 270 habitants* sur 118,54 Km².



* Population totale, source INSEE au 1^{er} janvier 2020

MISSIONS

Des actions d'intérêt communautaire

Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Limours a souhaité orienter ses compétences dans le respect des principes de cohérence territoriale et d'autonomie des villes, mis en place depuis sa création.

Les 14 communes composant l'intercommunalité délèguent à la Communauté de Communes un certain nombre de compétences qu'elle exerce pour l'ensemble des communes et leurs populations. Ces compétences sont alors dites d'intérêt communautaire.

Les communes de la CCPL ont opté pour une communauté "renforcée", c'est-à-dire à taxe professionnelle unique. Elles ont solidairement mis en commun leur seule source de recettes potentiellement dynamique et porteuse d'emplois locaux, à terme.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création et gestion de maisons de services au public

- Promotion et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie de desserte des zones d'activités intercommunales
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer de logement pour personnes âgées

Autres compétences

- Organisation de transports collectifs
- Actions culturelles



ORGANISATION

Les élus et l'administration

Les élus

La Communauté de Communes du Pays de Limours est administrée par un Conseil communautaire composé de 35 délégués, élus depuis 2014 au suffrage universel direct.

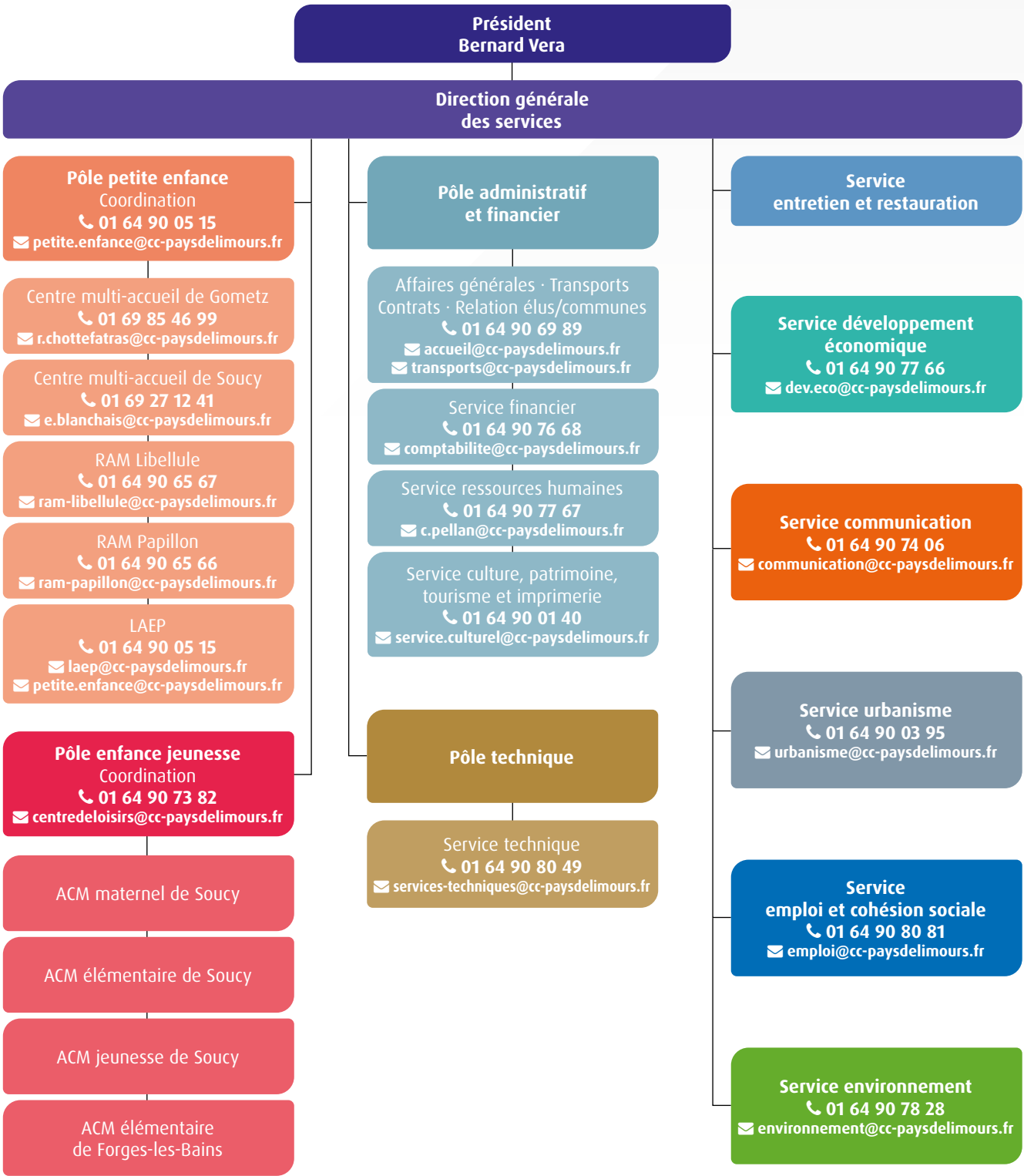
Le Bureau communautaire 2019

Le Bureau est composé du président, de 10 vice-présidents (nombre fixé par délibération) et d'autres membres dont le nombre correspond aux maires des communes membres qui n'ont été élus ni président, ni vice-président.

Président	Bernard Vera - Compétence générale et gestion du personnel - Communication
1 ^{er} Vice-président	Léopold Le Compagnon - Environnement et Mutualisation
2 ^e Vice-président	Marcel Bayen - Emploi et Maison de services au public
3 ^e Vice-présidente	Chantal Thiriet - Cohésion et politiques sociales
4 ^e Vice-président	Yvan Lubraneski - Développement économique
5 ^e Vice-président	Pierre Audonneau - Finances et Prospectives
6 ^e Vice-président	François Frontera - Travaux et Liaisons douces
7 ^e Vice-présidente	Dany Boyer - Petite enfance : Multi-accueils, RAM, LAEP
8 ^e Vice-président	Alain Artoré - Très Haut Débit et Énergies
9 ^e Vice-président	Edwige Huot-Marchand - Égalité Hommes-Femmes, Imprimerie et Collèges
10 ^e Vice-président	William Berrichillo - Transports et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
Conseiller communautaire délégué	Emmanuel Dassa - Culture et Sports - Traitement des déchets
Conseillère communautaire déléguée	Marie Lespert-Chabrier - Enfance, Jeunesse et Prévention
Conseiller communautaire délégué	Christian Schoettl - Tourisme et Patrimoine
	Bernard Jacquemard
	Alain Vigot
	Jean-Marc Delaitre

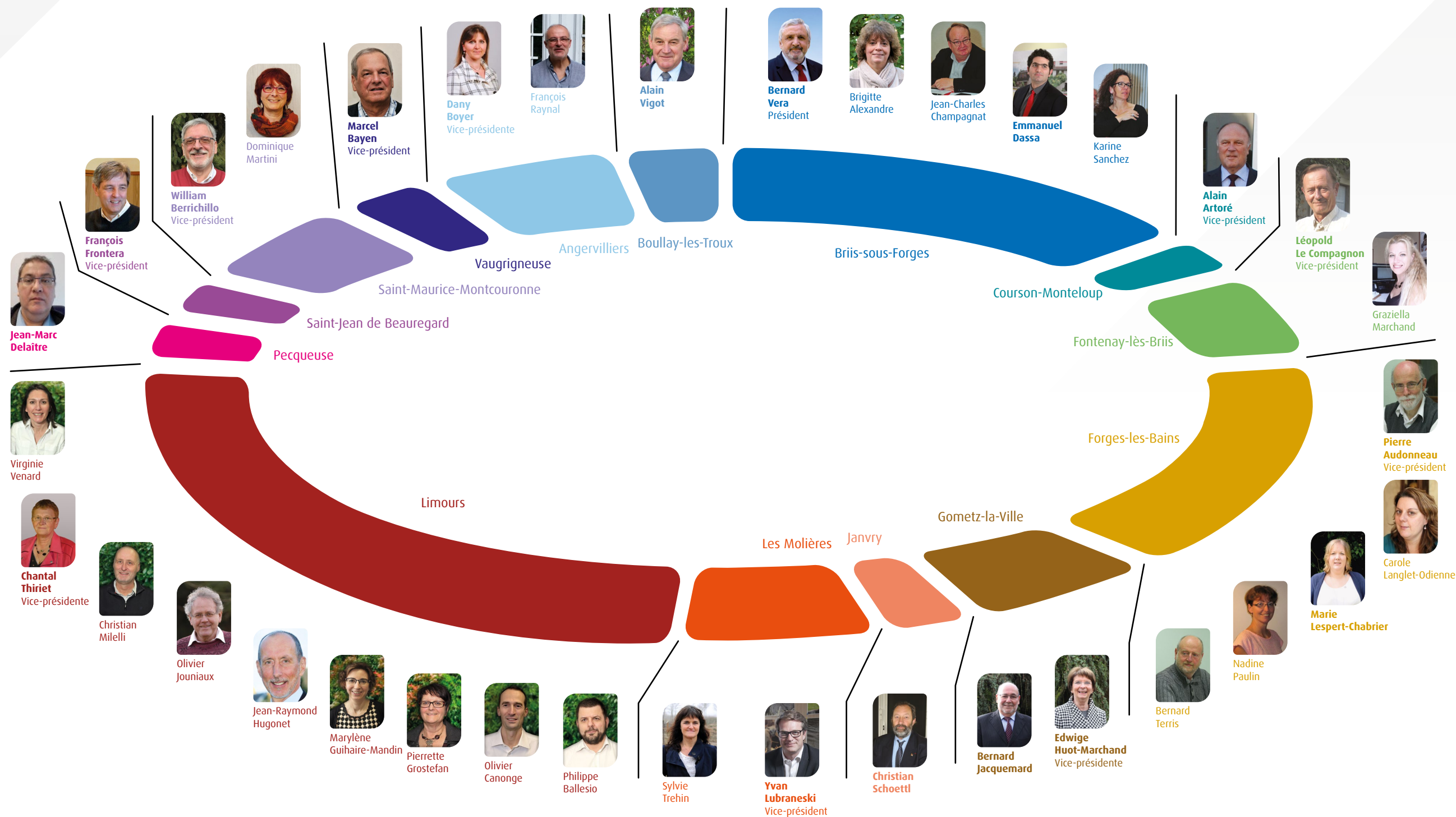
L'administration

Afin de mettre en œuvre les décisions et orientations votées par les élus en Conseil communautaire, l'administration de la Communauté de Communes du Pays de Limours est composée d'agents aux compétences pluridisciplinaires. Fin 2018, la CCPL comptait 52 agents permanents dont 14 équivalents non titulaires.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres



INTERCOMMUNALITÉ

Au service des communes

En 2019, le soutien aux 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours reste un axe majeur de la politique intercommunale afin de faire face aux baisses drastiques des aides de l'État.

Les actions en faveur des communes se matérialisent par différentes orientations concrètes comme la prise en charge des instructions du droit du sol, la constitution de groupements de commandes, la mise en place de fonds de concours et la signature de partenariats divers.



Urbanisme

11 communes utilisent le service d'instruction du droit des sols : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcournonne et Vaugrigneuse.

Le service d'instruction du droit des sols a instruit **167 documents d'urbanisme** en 2019 dont :

- 161 permis de construire.
- 4 permis d'aménager.
- 2 permis de démolir.

Avec la mise en place, en 2018, du logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme dans les communes, le coût par document instruit est passé de 120 euros à 133 euros.



Cela a ainsi généré 22211 euros de recettes en 2019 contre 20280 euros en 2018. Ce montant de participation est très raisonnable comparé à un service externalisé.

Sur le site Internet de la CCPL, les administrés peuvent retrouver les documents d'urbanisme des 11 communes comme les plans de zonage, les règlements du Plan local d'urbanisme (PLU) et les plans de Servitudes d'utilité publique (SUP).

Service urbanisme
urbanisme@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 03 95

Mutualisation des achats

La première étape d'une **démarche de mutualisation** passe par les **groupements de commandes**. Ainsi, sans perdre la maîtrise de ses achats, chaque commune peut tirer des bons de commande sur un marché global porté par l'intercommunalité en profitant de l'effet d'échelle, fruit de la mise en commun. La CCPL s'attache à créer des groupements de commandes pour des dépenses dont les montants annuels sont significatifs pour les communes. En 2019, la CCPL a dû renouveler le groupement de commandes pour **la préparation et la livraison de repas en liaison froide**. Ce sont 6 communes (Boullay-les-Troux, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcournonne et Vaugrigneuse) ainsi que la CCPL pour ses 2 multi-accueils et ses centres de loisirs, qui ont adhéré à ce groupement de commandes relatif à la restauration collective.

L'accord-cadre a été attribué à la société SHCB. Le marché est conclu à compter du 6 janvier 2020 pour une durée de 1 an. Il peut être reconduit trois fois, par reconduction tacite pour une période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Fonds de concours

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit : "Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre l'EPCI et les communes membres". Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Enfin, il doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil communautaire et des Conseils municipaux. Ainsi la CCPL met en place des fonds de concours **aux 14 communes** afin de financer la **réalisation ou le fonctionnement d'équipements** prévus par leurs soins. En 2019, la CCPL a apporté une aide à ses communes membres pour un montant de **499 730 euros**. Cette aide intervient alors que les communes souffrent de la baisse drastique des dotations de l'État.

Communes	Fonds de concours attribués en 2019
Angervilliers	51 259 €
Boullay-les-Troux	16 308 €
Briis-sous-Forges	59 394 €
Courson-Monteloup	10 818 €
Fontenay-lès-Briis	25 766 €
Forges-les-Bains	37 386 €
Gometz-la-Ville	21 517 €
Janvry	10 368 €
Les Molières	52 401 €
Limours	151 603 €
Pecqueuse	8 579 €
Saint-Jean de Beauregard	12 850 €
Saint-Maurice-Montcournonne	24 111 €
Vaugrigneuse	17 370 €
Total	499 730 €

Participation aux centres de loisirs communaux

La Communauté de Communes s'est engagée dans la gestion d'Accueils collectifs de mineurs (ACM), dits centre de loisirs. Mais elle n'a pas la capacité d'accueillir la totalité des jeunes du territoire. Cette compétence étant intercommunale, la CCPL a souhaité intervenir financièrement pour un montant de 47 342 euros dans le coût des accueils communaux, afin de respecter le principe d'équité.

Communes	Fonds de concours centres de loisirs
Briis-sous-Forges	12 565 €
Forges-les-Bains	7 158 €
Limours	15 216 €
Les Molières	10 265 €
Pecqueuse	2 138 €
Total	47 342 €

Contrats de ruralité

La CCPL poursuit l'aide aux communes en leur permettant d'accéder à des contrats ou fonds de l'État, de la Région et du Département pour des **actions coordonnées**.

Couvrant la période 2017-2020, le contrat de ruralité établi avec le **Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales**, prévoit 14 projets portant sur 6 axes d'intervention : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.



Travaux de la liaison douce intercommunale entre Boullay et la limite du 91 et du 78 (décembre 2019).

4 projets ont déjà bénéficié d'une aide grâce au contrat de ruralité.

En 2017 :

- Le parc d'activités intercommunal de la Coopérative à Limours.
- La mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (Adap) sur tous les bâtiments intercommunaux pendant 6 ans.

En 2018 :

- La mise en place d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) intercommunal, appelé *À petits pas*, dans le prolongement du pôle social de Forges-les-Bains.
- La création d'une liaison douce entre Boullay-les-Troux et la limite des départements de l'Essonne et des Yvelines.

Service affaires générales
accueil@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 69 89

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des projets en devenir

Le service développement économique a pour vocation d'aménager le territoire et d'accompagner les entreprises comme les porteurs de projets afin d'impulser une dynamique économique continue. En 2019, la Communauté de Communes a souhaité développer l'économie autour d'un cadre de vie agréable en favorisant l'emploi local.

La Lettre du Dév'Éco

La Lettre du Dév'Éco communique des informations sur la législation et la vie économique du territoire. Elle met également les entreprises à l'honneur à l'occasion d'une création ou d'un projet de développement spécifique. La Lettre économique a bénéficié d'un relookage en décembre 2019 en partenariat avec le service communication. En parallèle, les rendez-vous du Dév'Éco sont présentés mensuellement dans la Lettre d'information électronique de la CCPL afin d'informer l'ensemble des élus et des administrés du territoire.

Les services et partenaires

De nombreux partenaires informent les porteurs de projets et entreprises (commerçants, artisans ou professions libérales) pour favoriser le maintien, la croissance et le développement de l'implantation des entreprises sur le territoire.

Bourse des locaux

Une bourse des locaux recueille l'offre et la demande immobilière. Elle permet d'assurer la mise en relation entre les propriétaires du territoire et les entreprises en recherche de locaux (bureau, entrepôt, atelier ou terrain).

Permanences / Ateliers

Le service développement économique organise des permanences d'information et des ateliers gratuits (sur inscription) afin de répondre aux questions liées à la vie de l'entreprise. Les permanences sont assurées par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Essonne et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Essonne. En 2019, 16 permanences ont été assurées : 8 permanences pour les porteurs de projet et 8 pour les TPE/PME.

La CCPL a organisé 7 ateliers grâce ses partenaires, la CCI de l'Essonne, la CMA de l'Essonne, Initiative Essonne, Essonne Active et L'Autre Club :

- Quelle stratégie commerciale pour mon entreprise ?
- Les réseaux sociaux.
- Je crée, je gagne.
- Stratégie de croissance.
- Bien communiquer.
- Comment se différencier de ses concurrents.
- Étude de marché et démarche commerciale.

Conseils aux entreprises

La CCPL, en partenariat avec **Club Conseils Essonne**, a organisé le 27 mars 2019 une soirée conférence "**Osez le conseil**" au profit des entreprises du territoire. Les chefs d'entreprises présents ont pu profiter de nombreux conseils en gestion, marketing, communication et droit.

Convivialité

Entreprises à la rencontre de vos voisins

Une trentaine d'entreprises, entrepreneurs et artisans, a participé le mardi 22 mai 2019 à la soirée "Entreprises à la rencontre de vos voisins" au **Domaine de Quincampoix**. Une soirée co-organisée par la **CCPL**, **L'Autre Club** et la **CCI de l'Essonne**, placée sous le signe du business de proximité et de la convivialité. Les mobilités de demain étaient à l'honneur de cette soirée avec les interventions de la **Savac** pour le transport à la demande, **Karos** pour le co-voiturage et **Patrick Myotte** pour les parkings sécurisés destinés aux vélos.

L'Autre Club

En partenariat avec le service développement économique de la CCPL, **L'Autre Club**, **réseau d'entreprises du Pays de Limours**, convie mensuellement les créateurs d'entreprises à des petits-déjeuners d'échanges. Ces cafés-rencontres sont organisés le 1^{er} vendredi de chaque mois de 8h30 à 9h30 à la brasserie du Pilo à Briis-sous-Forges. L'Autre Club organise également des matinées/soirées à thème et des déjeuners (parfois en anglais).

Chiffres clés annuels

- 8 permanences pour les porteurs de projet.
- 28 porteurs de projets accompagnés.
- 8 permanences pour les TPE/PME.
- 15 entrepreneurs accompagnés.
- 22 entreprises accompagnées dans le cadre de leur développement sur des sujets financiers, marketing/communication.
- 7 ateliers portant sur des thèmes variés.
- 1 rencontre avec les entreprises de la ZA de Bel Air.
- 10 lots en cours de commercialisation sur la ZA Limours 2, La Coopérative.

Aménager

Un 1^{er} tiers-lieu

La CCPL a choisi d'être accompagnée pour le projet d'implantation de tiers-lieux sur le territoire par le cabinet **Relais d'Entreprises**. Le cabinet a réalisé une étude préalable auprès des habitants et acteurs du Pays de Limours. Cette étude a été remise à la CCPL en 2019. La synthèse est consultable sur le site Internet. L'étude a déterminé que l'espace le plus pertinent pour accueillir un premier tiers-lieu intercommunal était la ville de Briis-sous-Forges, près de la gare autoroutière et du bâtiment administratif de la Communauté de Communes. Ce tiers-lieu sera équipé de différents services, doté d'une connexion Internet très haut débit et d'un espace de réunion et de convivialité. Un espace de **coworking** composé de salles et bureaux à usage flexible sera aménagé. Il sera ouvert aux salariés autorisés à télé-travailler et aux entrepreneurs désireux de sortir de l'isolement dans un cadre propice au développement de leurs activités.

Ce tiers-lieu pourra également accueillir d'autres services dans les prochaines années. Le service développement économique s'y installera dès l'ouverture. Il pourra ainsi animer ce nouveau lieu et en faire un espace ouvert aux entreprises et aux entrepreneurs du territoire.

Un nouveau parc d'activités

Les parcs d'activités sont indispensables au développement économique, à la création d'emploi de proximité et à l'augmentation des recettes de la collectivité. La CCPL souhaiterait développer ses zones économiques d'un hectare par année sur les 20 prochaines années.

La CCPL a décidé d'aménager une ZA de 15 hectares, dont 9 hectares en zone naturelle. Le parc d'activités sera construit dans le prolongement de La Lendemain, ferme et foyer d'accueil médicalisé de 7 ha. Les 22 ha occupés par la future ZA intercommunale et **La Lendemain** étaient autrefois la propriété du Poste Parisien puis de TDF.

L'objectif est de développer une zone d'activités avec une dimension humaine et naturelle, un mélange de nouvelles technologies, de bien-être et d'écologie positive. La société **Nahé Cosmétiques** souhaite par exemple s'y implanter sur 2 ha, avec une cinquantaine d'emplois et des produits vendus dans le monde entier. Cette nouvelle économie représente un **gisement d'avenir**. Elle participe à donner à notre territoire une couleur singulière, à quelques kilomètres du plateau de Saclay. Ce projet nécessitera au préalable la création d'une voie d'accès permettant de relier la future zone à la RD 988.

JEMA

Notre territoire est riche de savoir-faire !

Les 5, 6 et 7 avril 2019 se sont tenues les Journées européennes des métiers d'Art (JEMA) sur le territoire du Pays de Limours. 17 artisans ont exposé à l'espace culturel et associatif des Molières. La caisse des écoles du village des Molières et un trio de jazz ont animé cette exposition tout au long du week-end. Cet événement, d'ampleur nationale, permet aux artistes de faire découvrir au grand public des savoir-faire uniques en proposant des ateliers et des démonstrations.

Les projets présentés à la Région

Alexandra Dublanche, vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, a visité notre territoire le 14 novembre 2019. Bernard Vera, président de la Communauté de Communes, et Yvan Lubraneski, vice-président en charge du Développement économique, lui ont présenté les grands dossiers stratégiques de la CCPL : la construction d'un tiers-lieu à Briis-sous-Forges, le développement de parcs d'activités avec notamment les futures zones d'activités aux Molières et à Briis-sous-Forges.



Alexandra Dublanche visite le territoire aux côtés de Bernard Vera et Yvan Lubraneski, le 14 novembre 2019.

Service développement économique
dev.eco@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 77 66

TRÈS HAUT DÉBIT

Un enjeu majeur

La Communauté de Communes du Pays de Limours fait de l'aménagement numérique une de ses principales priorités. En déployant un réseau de fibre optique porté par le Syndicat mixte ouvert (SMO) Essonne Numérique, la totalité des foyers des 14 communes de la CCPL va bénéficier d'un accès au Très haut débit (THD).

Les études d'ingénierie en 2019

Suite à une phase de coordination avec les 7 intercommunalités du sud de l'Essonne, le groupement d'entreprises et Essonne Numérique ont travaillé en étroite collaboration pour la conception des premières études d'architecture du réseau fibre optique sur les 123 communes concernées. Ces études préliminaires réalisées en deux mois ont permis de faire évoluer l'ingénierie du projet.

En 2017, une découpe technique des EPCI a été réalisée sur la base de quatre jalons qui prenaient en compte les souhaits des collectivités, les aspects techniques qui devaient intégrer le plus possible les infrastructures mobilisables, les aspects réglementaires afin de positionner les foyers qui avaient bénéficié de la montée en débit dans le dernier jalon ou bien encore les aspects commerciaux comme les publications des lots de déploiement auprès des opérateurs.

2018 était la première année consacrée aux travaux de déploiement de la fibre optique.

2019 fut une année charnière pour les études préliminaires. Toutes les communes du territoire sont désormais engagées dans une phase opérationnelle.

Cette phase d'ingénierie a concerné l'ensemble du périmètre comme ceci :

Jalon 1

Les études d'avant-projet définitif ont été finalisées en février 2019. Les études finales après travaux (dossier d'ouvrage exécuté (DOE) ont été produites d'août à décembre 2019.

Jalon 2

Les études d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet définitif ont été réalisées et terminées dans l'année.

Jalon 3

Les études APS ont été réalisées. Celles relatives à l'APD sont en cours de finalisation en fin d'année 2019.

Jalon 4

Les bons de commande pour le lancement des études APD ont été lancés en septembre 2019.

Les travaux de déploiement

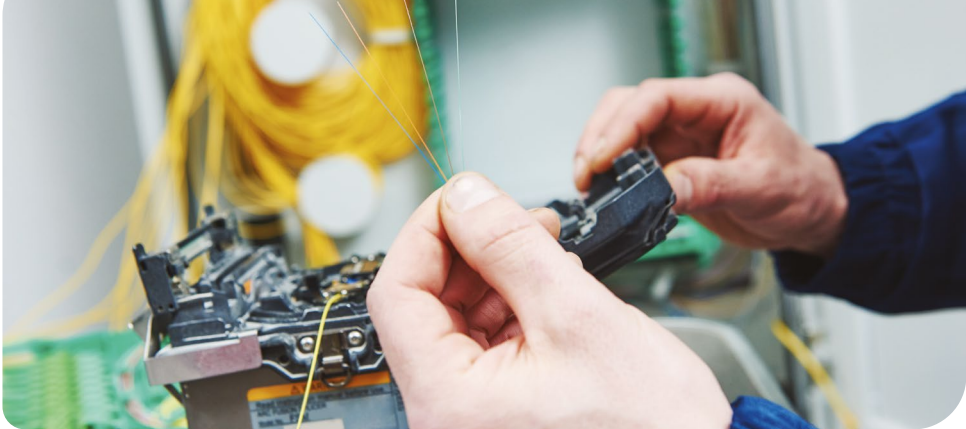
Suite aux études réalisées en Essonne, le projet initialement prévu pour 115 000 prises est quantifié pour un total de 127 000 prises à fin 2019 dont **13 744 prises pour la CCPL**.

Nombre de prises pour la CCPL par commune et par type

Communes	Prises antennes 4G	Prises professionnelles	Prises résidentielles	Prises professionnelles	Total
Angervilliers		57	757	5	819
Boullay-les-Troux		42	280	4	326
Briis-sous-Forges	24	175	1837	12	2 048
Courson-Monteloup		22	333	4	359
Fontenay-lès-Briis		7	208		215
Forges-les-Bains	6	163	2 149	21	2 339
Gometz-la-Ville		133	709	35	877
Janvry		61	287	4	352
Limours		78	803	6	887
Les Molières*	6	327	3 082	30	3 445
Pecqueuse		41	310	6	357
Saint-Jean de Beauregard		28	180	2	210
Saint-Maurice-Montcouronne		47	697	4	748
Vaugrigneuse		79	655	28	762
Total	36	1 260	12 287	161	13 744

■ Jalon 1 ■ Jalon 2 ■ Jalon 3 ■ Jalon 4

*Les Molières relèvent des jalons 1 et 4.



En 2019, le déploiement de la fibre optique a pleinement été engagé.

Le jalon 1 d'un périmètre de 37 778 prises (foyers, entreprises, établissements publics et futurs projets immobiliers) concerne 55 communes du projet en Essonne dont 7 communes de la CCPL. La découpe technique des zones de déploiement assure une couverture complète ou partielle de ces communes.

Le déploiement du jalon 1 a bien avancé en 2019. Les vérifications techniques du réseau ont débuté à la fin du 1^{er} semestre 2019 afin de permettre son transfert à l'exploitant qui assurera la commercialisation.

Le déploiement du jalon 2 a quant à lui été lancé en 2019.

Détail de l'avancement par commune concernée par le jalon 1 (fin 2019)

Communes	Nombre de prises fibres optiques	Travaux de génie civil à réaliser (en ml ^{**})	Travaux de génie civil réalisé (en ml ^{**})	Câble souterrain à tirer (en km)	Câble souterrain tiré (en km)	Câble en aérien à tirer (en km)	Câble en aérien tiré (en km)
Angervilliers	814	21	21	9	8	9	3
Courson-Monteloup	350	93	93	4	4	5	4
Gometz-la-Ville	791	20	20	21	21	1	1
Les Molières*	142	5	5	4	4	0	0
Pecqueuse	321	584	584	10	8	1	0
Saint-Maurice-Montcouronne	722	120	120	14	12	10	8
Vaugrigneuse	422	48	48	7	7	4	4

** ml = mètre linéaire

Test d'éligibilité à la fibre

C'est la société Essonne Numérique très haut débit (ENTHD), filiale de la société mère Covage, qui exploitera le réseau et le commercialisera pendant 15 ans auprès des Fournisseurs d'accès Internet (FAI). Ces derniers pourront venir proposer aux usagers des offres commerciales sur le réseau.



Réunion publique sur la fibre optique, le 15 octobre 2019 au siège de la CCPL.

Les administrés des communes du jalon 1 ont été conviés à des réunions publiques d'informations en 2019. Un test d'éligibilité est réalisable en ligne afin de connaître les accès au très haut débit. Il informe instantanément sur les offres auxquelles les administrés peuvent souscrire.

➔ covage.com/fibre-essonne/opérateurs

Coût du déploiement

Sur l'année 2019, les dépenses sont principalement constituées des investissements associés au déploiement du réseau très haut débit, en exécution du marché de conception réalisation. Dans une moindre mesure, il faut également compter les dépenses de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (CSPS) et de contrôle amiante. **En 2019, il a été investi environ 18 millions d'euros** (17 846 290 €) sur le réseau. En fin d'année 2019, **l'investissement total s'élève à 32 millions d'euros** (32 158 732 €) depuis le lancement du projet. Cet investissement est directement financé par l'emprunt du SMO Essonne Numérique et par des subventions de la Région Île-de-France. L'emprunt sera remboursé par la subvention de financement de l'État, par les recettes d'exploitation du réseau et par le financement des adhérents si nécessaire.

La CCPL investit au total 1100 000 euros dans le déploiement de la fibre optique. Cette somme est répartie sur 10 ans de 2019 à 2028 (110 000 €/an).

✉ essonnenumérique@cd-essonne.fr
Pour suivre en direct le déploiement de la fibre, rendez-vous sur :

➔ essonnenumérique.com

ÉDUCATION

La petite enfance

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de petite enfance, la Communauté de Communes du Pays de Limours a la volonté de renforcer ses missions en matière de service à la population, dans l'intérêt constant des familles.



La CCPL accueille les tout-petits au sein de ses **deux multi-accueil intercommunaux** et d'un **multi-accueil parental**. Elle propose un soutien aux familles et assistantes maternelles grâce à ses **deux Relais assistantes maternelles (RAM)** et à son **Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)**.

Multi-accueils

Implantés à Gometz-la-Ville et Fontenay-lès-Briis, les 2 multi-accueils (crèches) intercommunaux accueillent sur **75 places** les enfants des 14 communes du territoire. Les élus de la CCPL se sont réunis le 16 mai 2019 pour la commission d'attribution des places en crèches. Ils ont attribué les **75 places** en fonction des besoins des familles et des places disponibles pour chaque commune. Pour la rentrée de septembre 2019, la CCPL a reçu **285 dossiers de pré-inscription** pour les enfants nés en 2017, 2018 et 2019 (contre 236 dossiers en 2018). Les enfants sont accueillis en journée complète ou quelques heures en accueil occasionnel, sur 2 sections par tranches d'âges : de 1 à 2 ans et de 2 à 3 ans.

La CCPL **favorise les échanges de compétences et de personnels** selon les projets et besoins d'encadrement des structures. Elle favorise également le partage du matériel pédagogique, des informations collectées en journées pédagogiques et des expériences de chacun. Le 13 juin 2019 au domaine de Soucy, une partie des enfants accueillis à Gometz-la-Ville a passé la journée avec les enfants du multi-accueil de Soucy dans les locaux de l'accueil de loisirs maternel afin de partager un moment ensemble autour d'un spectacle, de jeux et de comptines. Le 30 novembre 2019, les familles des deux crèches ont été accueillies pour la fête de fin d'année. Elles ont profité d'un spectacle d'ombres et lumières suivi d'un buffet garni par chacune des familles.

Relais assistantes maternelles (RAM)

Sur les 14 communes, le besoin de places d'accueil pour les tout petits est constant. C'est pourquoi, depuis 2002, la CCPL soutient les assistantes maternelles avec ses Relais assistantes maternelles (RAM).

Lieux d'information, de rencontre et d'échange sur l'accueil du jeune enfant, les RAM sont destinés aux parents-employeurs et assistantes maternelles. Fin 2019, **109 assistantes maternelles agréées** proposaient **368 places d'accueil** pour les enfants de la CCPL, contre 117 assistantes maternelles et 379 places en 2018. Les 2 animatrices des **RAM Libellule et Papillon** proposent un **soutien** dans les démarches administratives des parents employeurs et des assistantes maternelles (contrats, déclarations CAF, etc.). Elles tiennent à jour la liste des assistantes maternelles agréées exerçant sur le territoire avec le nombre de places disponibles.

Afin d'**accompagner les assistantes maternelles**, parfois isolées, les RAM proposent de nombreuses activités. En 2019, des ateliers favorisant la **socialisation des enfants** et la **professionnalisation des assistantes maternelles** ont été organisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur 6 sites à Angervilliers, Briis-sous-Forges, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains et Les Molières (2 sites). En 2019, des actions collectives de découverte ont démarré à Limours.

Des matinées **motricité et découvertes d'albums** ont été organisées en partenariat avec les bibliothèques d'Angervilliers, Briis-sous-Forges, Gometz-la-Ville et Vaugrigneuse.



D'autres événements collectifs ont été organisés en 2019.

• Pour les assistantes maternelles :

- Chasse aux œufs le 19 avril à Saint-Maurice-Montcouronne.
- Pique-niques.
- Spectacle "Boutchou le petit train" par la compagnie Touk-Touk, le 29 novembre à la CCPL.
- Fête de Noël le 20 décembre à Forges-les-Bains.
- Réunions d'information juridique (IRCEM le 11 juillet).
- Conférences : "L'agressivité" le 14 octobre pour les assistantes maternelles et les parents, "Sens posture et éthique" le 6 décembre.

• Pour les parents :

- Conférence / table ronde "Rentrée scolaire no stress" le 23 mars à Limours.
- Kermesse le 27 septembre à Soucy.

Nouvelle identité

En 2019, les RAM ont bénéficié d'une **nouvelle identité** visuelle (logo, charte graphique, dépliant et affiche) grâce au service communication de la CCPL.



Multi-accueil parental

Géré par une **association de parents** et implanté à Boullay-les-Troux dans des locaux appartenant à la CCPL, le multi-accueil *Les Oisillons* propose **20 places** pour des enfants du territoire âgés entre 15 mois et 4 ans. Les familles s'investissent dans le fonctionnement de l'association que ce soit pour l'accueil des enfants au quotidien en soutien à l'équipe de professionnels, le volet administratif et la gestion technique du bâtiment.

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Depuis 2017, un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) intercommunal appelé **À Petits Pas** est ouvert aux familles du territoire. Il est situé dans les locaux du pôle social, mis à disposition par la commune de Forges-les-Bains au 1 rue du Général Leclerc.

Le LAEP est un **service gratuit** mis en place par la CCPL en partenariat avec la CAF de l'Essonne. Il est destiné aux **enfants de 0 à 6 ans** accompagnés d'au moins une personne en ayant la responsabilité (parents, grands-

parents ou assistant maternel). **L'accès est libre et sans inscription**, deux mercredis matin par mois de 10h à 12h, selon un planning établi.

2 animatrices proposent des jeux et activités aux enfants et adultes présents afin de permettre les échanges entre les participants. Selon sa disponibilité et ses envies, chaque famille a la possibilité de passer un moment dans ce lieu chaleureux.

Extension du LAEP

Le LAEP sera **agrandi en 2020 pour doubler sa surface au sol et permettre de repenser ses temps d'ouverture et d'accueil des familles.**

Rencontres entre familles et professionnels

Réunions d'information

Mardis 11 janvier, 11 juin et 10 décembre 2019

En partenariat avec la **PMI**, le **Conseil départemental de l'Essonne** et la **CAF**, la CCPL a invité les futurs et jeunes parents du territoire à des réunions d'information et d'échange sur la naissance d'un enfant. De nombreux parents ont pu échanger avec des professionnels experts des différents sujets tels que : comment aborder l'arrivée de l'enfant ? Comment favoriser l'éveil, le développement et l'autonomie de ce petit être ? Vais-je reprendre mon travail à temps plein ? Quel mode de garde pour bébé ? Quels sont mes droits et devoirs ? Quelles démarches dois-je faire ? Où trouver du soutien et de l'écoute ?

Forum petite enfance

Samedi 16 mars 2019

La CCPL a reçu les familles et professionnels de la petite enfance lors de son traditionnel forum petite enfance consacré aux **modes d'accueil des tout-petits**. Cet événement, fort en échanges, participe à la volonté de la CCPL d'offrir une réponse aux besoins d'accueil : **accueil individuel** chez une assistante maternelle ou **accueil collectif** en multi-accueil parental ou intercommunal. Les parents ou futurs parents découvrent également les **services gratuits** que leur proposent la Communauté de Communes grâce à son lieu d'accueil enfants parents, la PMI et la CAF de l'Essonne.

Service petite enfance

petite.enfance@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 05 15

ÉDUCATION

L'enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Limours regroupe les Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternel, élémentaire et le service jeunesse. Il reçoit les enfants scolarisés à partir de la petite section de maternelle jusqu'à l'âge de 17 ans et fonctionne de 7h30 à 19h les mercredis et de 7h30 à 19h pendant les vacances scolaires, selon certaines modalités d'inscriptions.



Organisation du service

Une équipe encadre les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. Ils sont sous la responsabilité de la coordinatrice des ACM qui est également directrice des mercredis en élémentaire.

L'ACM maternel est situé dans le pôle petite enfance au domaine de Soucy. Il a une capacité d'accueil de **104 enfants** en 2019. Les enfants profitent d'un grand nombre de salles d'activités : une salle salissante, une salle de motricité, un espace extérieur en sol souple et gazonné.

L'ACM élémentaire a une capacité de **168 enfants** en 2019. Le grand espace du bâtiment au domaine de Soucy permet un épanouissement des enfants autour de la ludothèque, de la salle de création, de la bibliothèque, du gymnase et de la salle de spectacles.

Les ACM maternel et élémentaire fonctionnent de **7h30 à 19h les mercredis et pendant les vacances scolaires**, selon certaines modalités d'inscriptions.

Le service jeunesse a une capacité de 30 jeunes. Il est ouvert de 7h30 à 19h durant les vacances scolaires sauf les 15 premiers jours d'août. Pour une adaptation parfaite des jeunes, le lieu d'accueil situé à Soucy est séparé en 4 salles bien définies entre la ludothèque, la salle de création, la salle de détente et d'activités et la cuisine. Encadrés par le personnel de la CCPL, les enfants bénéficient d'activités variées. Les actions proposées et l'organisation de la vie quotidienne visent à favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant tout en lui permettant l'apprentissage de la vie en collectivité. Sur chaque accueil de loisirs, le projet pédagogique présente les objectifs que se fixe l'équipe d'animation en faveur des enfants. Il s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la CCPL.

Du nouveau en 2019

Depuis le 3 septembre 2018, les rythmes scolaires ont changé dans les écoles du territoire. En maternelle comme en élémentaire, l'école se déroule désormais sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il n'y a plus d'école le mercredi, redevenu une journée complète d'accueil de loisirs. Ce changement de rythme scolaire, associé à l'augmentation de population sur un certain nombre de communes a provoqué une affluence inédite des demandes des parents pour l'accueil de loisirs.

C'est pourquoi la Communauté de Communes a mis en place **un accueil de loisirs élémentaire décentralisé à Forges-les-Bains depuis le 6 février 2019**, permettant de supprimer les files d'attente des inscriptions pour les élémentaires. Ce nouveau centre intercommunal peut accueillir **40 enfants les mercredis**. Il est situé dans les locaux de l'ACM communal et est encadré par le coordinateur du service périscolaire de la commune de Forges-les-Bains. Ce centre ne fonctionnant pas pendant les vacances scolaires, les enfants de primaire restent accueillis au domaine de Soucy durant les vacances.

Nouveau règlement intérieur

Un nouveau règlement intérieur est actif depuis le 6 février 2019. Il est applicable aux accueils de loisirs intercommunaux comprenant le centre délocalisé de Forges-les-Bains. Des modifications relatives aux **délais de réservation et d'annulation** sont intervenues.

Les inscriptions sont désormais définitives **15 jours avant le début de chaque période de vacances** et non plus 15 jours avant la présence effective de l'enfant sur le centre. À titre d'exemple, la date de clôture des inscriptions aux vacances de Noël (du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020) était fixée au dimanche 8 décembre 2019 à minuit.

Portail famille

Le portail famille est un service en ligne facilitant les démarches des parents pour l'inscription de leurs enfants en accueil de loisirs maternel, élémentaire et jeunesse, les mercredis et les vacances scolaires : suivi des inscriptions, réservation et annulation. **Cet espace famille est directement accessible depuis le site Internet.** Le portail changera de prestataire dès le début de l'année 2020. Il sera plus simple, plus convivial, plus complet et accessible sur smartphone et tablette.

Un identifiant et un mot de passe sont délivrés aux familles à l'issue de la réception (sur rendez-vous) du dossier d'inscription.

Formation sur le territoire

Depuis de nombreuses années, le service enfance jeunesse est un lieu d'accueil et de formation pour des stagiaires BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) loisirs tous publics. Cette année, 2 stagiaires ont obtenu leur diplôme. De plus, 2 animateurs ont commencé leur formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) en 2019. Leur stage théorique est financé par la CCPL. La validation du stage pratique s'effectue sur les ACM intercommunaux.

Projets en commun

Les projets entre les 3 accueils de loisirs sont de 2 types :

- organisation d'événements,
- création de passerelles pédagogiques.

La démarche de ces projets est centrée sur le rythme de l'enfant. Le but est de voir de réels effets positifs sur l'adaptation des enfants mais aussi sur le développement de l'apprentissage autour du projet de l'enfant.

Les passerelles pédagogiques sont régulièrement organisées entre les 3 accueils de loisirs en transversalité afin de :

- créer des liens,
- découvrir et s'adapter aux locaux,
- permettre l'appropriation par les enfants de règles bien identifiées et déterminées selon les temps, les lieux et les animateurs,
- développer l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant.

À partir du mois de mars, l'accueil de loisirs élémentaire ouvre ses portes le mercredi aux enfants de grande section où des animations communes (goûters, grands jeux, visite ludique) sont organisées par les équipes des accueils de loisirs maternel et élémentaire, pilotes du projet. Les équipes d'animateurs font en sorte que les enfants de grande section prennent connaissance des locaux afin de se familiariser avec le fonctionnement de l'accueil de loisirs élémentaire.

! Pour toutes informations sur les accueils de loisirs, les familles peuvent contacter le secrétariat des ACM :

✉ centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr

**☎ 01 64 90 73 82 > le mercredi de 9h à 16h.
01 64 90 78 37 > le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h.**



TRANSPORTS ET LIAISONS DOUCES

Les enjeux de la mobilité

Aujourd'hui, la situation environnementale est un facteur incontournable de la transformation des mobilités. Alors que le véhicule personnel représente encore plus de 85% des déplacements domicile-travail sur notre territoire, l'usage des transports en commun et celui des modes doux et partagés se développent fortement.

Les lignes régulières de bus

La CCPL est sous contrat avec **La Savac** (transports scolaires et marchés) et **Île-de-France Mobilités**, avec son prestataire **Albatrans**, pour le fonctionnement du réseau local de lignes régulières de bus :

- Desserte de la plupart des communes du territoire.
- Rabattement vers la gare autoroutière.
- Possibilité de **faire ses courses** en car chaque semaine grâce à un service de **transport gratuit** pour rejoindre le centre commercial Les Ulis 2 (tous les mardis) et les marchés de Limours (tous les jeudis) et Arpajon (tous les vendredis).
- **Transport scolaire** : des lignes régulières permettent aux élèves des 14 communes de la CCPL de rejoindre leurs établissements scolaires (collèges Jean-Monnet à Briis-sous-Forges, Michel-Vignaud à Limours et Les Goussons à Gif-sur-Yvette ainsi que le Lycée Jules-Verne à Limours).
- **Transport piscines** : des cars permettent aux classes des écoles primaires de se rendre aux piscines de Chevreuse, Breuillet, Dourdan, Les Ulis et Orsay.

13 lignes de bus, exploitées par les transporteurs **Savac, Albatrans et Transdev**, desservent le territoire. Elles permettent de rejoindre les gares de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Orsay, Massy-Palaiseau, Dourdan, Arpajon et Évry.

La gare autoroutière

Du nouveau pour améliorer vos déplacements quotidiens

Équipement unique en Europe situé sur l'A10, la gare autoroutière de Briis-sous-Forges est gérée par la CCPL.

Elle permet de rejoindre en 13 minutes, par la ligne express 91.03, la gare TGV/RER de Massy-Palaiseau. La gare est un point nodal pour la région. Les habitants d'Arpajon, de Saint-Chéron, Breuillet et Marcoussis l'utilisent comme les administrés du territoire. La gare dispose d'un parking de 340 places gratuites. Créée en 2006, la gare connaît un succès grandissant notamment avec la ligne 91.03 Dourdan/Massy. 80 362 passagers par an empruntaient la gare en 2006 contre 352 898 en 2018 et **377 834 en 2019**. La fréquentation de la gare a connu une **augmentation de 6.6 % par rapport à 2018**.

Reprise en gestion

Le 1^{er} mai 2019, la **CCPL a repris la gestion totale de la gare**. Elle a embauché les deux agents de la gare, jusque-là géré par un prestataire extérieur. Depuis mai 2019, un 3^e agent partage son temps de travail entre la gare et les services techniques.

Cette reprise en gestion a permis à la CCPL une **économie financière substantielle**. Elle a permis d'équiper la gare d'un **système de comptage automatique de fréquentation**. Après une phase test de 3 mois, le lecteur automatique sera opérationnel dès début 2020. Il permettra de connaître la fréquentation réelle sur les départs et les retours des deux lignes express 91.03 (Dourdan/Massy) et 91.02 (Dourdan/Courtabœuf/Orsay gare du Guichet).

Objectif : réduire l'attente

La fréquentation de la gare autoroutière a été en très nette augmentation à la rentrée de septembre 2019, principalement sur la **ligne 91.03 (Massy/Dourdan)**, utilisée **chaque jour par 1500 personnes**. Pour faire face à ce nouvel afflux nouveau et maintenir la qualité du service, la CCPL a obtenu d'Île-de-France Mobilités, en décembre 2019, **après des semaines de mobilisation, que 2 bus supplémentaires arrivent vides à la gare autoroutière aux heures de pointe du matin**.

3 bus à 2 étages sont en circulation depuis mars 2018 avec une capacité d'accueil de 87 sièges passagers. Ils offrent chacun 20 places supplémentaires par rapport à un bus classique, en proposant une vue panoramique complètement ouverte, le toit du bus étant équipé de vitres. Début 2020, 5 bus à étages supplémentaires seront mis en circulation par IDF Mobilités. Cela apportera une nouvelle offre de service à 200 places supplémentaires par heure. IDF Mobilités a décidé de lancer la fabrication de 7 bus à étage supplémentaires. **L'intégralité de la flotte affectée à la ligne express 91.03, soit 15 véhicules, serait ainsi composée de bus à étage, dès septembre 2020**. Il était temps que l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France engage des moyens adaptés à la hauteur du succès grandissant de la ligne de transport 91.03 particulièrement vertueuse.



Élargissement des horaires

La Communauté de Communes, en partenariat avec Île-de-France Mobilités et Albatrans, a décidé d'élargir les créneaux horaires de la ligne express 91.03 (Dourdan/Massy). En effet, dès le 4 novembre 2019, 6 courses supplémentaires ont été mises en place en semaine à 6h01, 18h04, 18h29, 18h54 pour l'aller vers Massy et à 19h02 et 19h22 pour le retour à Briis-sous-Forges.

Tarif unique

Par ailleurs, un **tarif unique de 2 euros**, quelle que soit la destination, a été mis en place en juillet 2019 par Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports de la région.

Star du JT de France 3

Le 31 janvier 2019, les services proposés par la gare autoroutière étaient présentés dans le **JT du 19/20 de France 3**, lors d'une édition spéciale sur l'Île-de-France périphérique et ses transports.

Solutions alternatives

La CCPL met en place des solutions permettant d'éviter une saturation de la circulation aux heures de pointe. Deux aires de covoiturage, avec 10 places réservées, sont accessibles depuis fin 2016 : 6 places à la gare autoroutière et 4 places sur le parking de l'hypermarché E. Leclerc à Gometz-la-Ville. Le système de covoiturage

avec le groupe Karos fonctionne de façon très efficace sur la commune des Molières en partenariat avec le Conseil départemental.

Rezo Pouce

Depuis septembre 2018, la CCPL propose une nouvelle manière de se déplacer en complément de l'offre de transports en commun. Il s'agit de **Rezo Pouce, 1^{er} réseau d'autostop sécurisé et organisé en France**, à partir de 16 ans avec autorisation des parents. Reposant sur l'entraide et la convivialité, ce projet s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne mettant en relation des conducteurs solidaires et des auto-stoppeurs.

11 communes du territoire utilisent ce dispositif de transport alternatif : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse. Une 12^e commune, Gometz-la-Ville, souhaite adhérer à ce dispositif.

Le 20 septembre 2019, Rezo Pouce lance une **nouvelle application mobile**, plus performante que la précédente et téléchargeable sur Google play et Apple store. Elle permet aux conducteurs et passagers de trouver des personnes avec qui partager et programmer les trajets.

Service transports
transports@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 79 00

Liaisons douces

Le plan vélo intercommunal

L'usage des transports en commun et des modes doux augmente d'autant plus vite que la prise de conscience des enjeux climatiques s'accélère en particulier parmi les nouvelles générations. L'apparition de services d'autopartage, de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques, témoigne des changements en cours dans nos modes de vie et de déplacements. Afin d'accompagner et anticiper ces évolutions, mais également favoriser les modes de transports alternatifs, la Communauté de Communes a adopté son **plan vélo en 2019**. Un **schéma directeur des liaisons douces intercommunales a été adopté par le Conseil communautaire le 5 décembre 2019**. Il a pour vocation de mailler notre territoire en reliant les 14 communes à trois pôles de mobilité structurants : la gare autoroutière à Briis-sous-Forges, le lycée Jules Verne à Limours et la Véloscénie reliant Paris au Mont-Saint-Michel, en passant par Gometz-la-Ville, Limours et Pecqueuse.

Le **schéma directeur des liaisons douces** est téléchargeable sur le site Internet.



Schéma directeur des liaisons douces intercommunales

COHÉSION SOCIALE

Mieux vivre ensemble

L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes, à laquelle elles restent très attachées. La Communauté de Communes du Pays de Limours, au travers de sa compétence facultative, intervient en partie dans ce domaine afin de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

La résidence Boissière

Sur le territoire, 4 structures accueillent les personnes âgées. Il existe 2 résidences autonomie, la résidence Boissière à Briis-sous-Forges et la résidence de l'Allée aux Moines à Limours, ainsi que 2 maisons de retraite, le Château de la Fontaine aux Cossons à Vaugrigneuse et le Village d'Angervilliers.

La Résidence pour personnes âgées (RPA) Boissière est une résidence d'autonomie, non médicalisée, **destinée à l'ensemble des 14 communes du territoire**. Elle permet à des personnes retraitées valides de vivre leur retraite en conciliant indépendance et sécurité. Située à Briis-sous-Forges, la RPA propose 63 studios de 35 m², avec terrasse au rez-de-chaussée ou balcon pour les logements en étage. Elle dispose d'un jardin aménagé, d'une grande terrasse et d'un parking. Les résidents installent leurs meubles et aménagent leur logement selon leur goût. Ils disposent également d'espaces communs leur permettant de tisser des relations privilégiées avec d'autres résidents et des personnes de l'extérieur. En 2019, la CCPL a versé une subvention annuelle de fonctionnement de 37 875 euros au CCAS de Briis-sous-Forges, afin d'aider les résidents les plus démunis dans le paiement de leurs loyers.

Construite voici 45 ans, la résidence Boissière a aujourd'hui besoin d'être réhabilitée. Des **travaux de rénovation du bâtiment** sont envisagés. La CCPL se conforme à ses statuts de développer la politique du logement sur le territoire et notamment de créer et participer à la gestion de résidences-autonomie, dirigée vers l'ensemble de ses communes. Des études relatives à la rénovation des locaux et l'amélioration des conditions de vie ont été réalisées. Le coût total des travaux de rénovation de la résidence s'élève à **2 250 000 euros HT**.

RPA Boissière
240 rue Boissière à Briis-sous-Forges
01 64 90 73 31



Projet de rénovation de la résidence Boissière.

Programme local de l'habitat

La Communauté de Communes a souhaité s'engager volontairement dans l'élaboration d'un Programme local de l'habitat (PLH), alors qu'elle n'a pas d'obligation, prévu sur **6 années (2020-2025)**. Elle souhaite établir, alors qu'elle n'a pas d'obligation, une stratégie intercommunale en faveur d'un habitat équilibré, diversifié et durable, dans un contexte de croissance démographique et urbaine. Le PLH sera élaboré pour l'ensemble des 14 communes membres de la CCPL. Il comporte un diagnostic, un document d'orientations stratégiques et un programme d'actions. En 2019, la CCPL a mis en place un Comité de pilotage (COPIL) dédié à l'étude de son PLH. Le cabinet **SIAM** accompagne la CCPL dans ce projet depuis 2019.

Chiffres clés

Subventions de la CCPL :

- **37 875 €** au CCAS de Briis-sous-Forges pour la RPA Boissière.
- **22 812 €** au CLIC.
- **66 000 €** à l'ADMR.
- **48 732 €** au SYMGHAV pour les 8 emplacements de l'aire d'accueil pour les gens du voyage située à Limours.

Service cohésion sociale
emploi@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 81

Fonds de solidarité pour le logement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPL adhère au Fonds de solidarité pour le logement (FSL 91). Celui-ci permet une aide possible aux administrés les plus démunis. L'adhésion pour l'année 2019, a été de 4 107,45 euros soit 0,15 centime par habitant. Le FSL 91 est un groupement délivrant des aides financières qui permettent l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Le FSL verse également des financements relatifs à l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) et une Aide à la gestion locative d'insertion (AGLI).

Centre local d'information et de coordination

Depuis 2017, et dans le cadre de l'action pour le bien vieillir, la CCPL signe une convention avec le Centre local d'information et de coordination (CLIC) du Hurepoix, qui est implanté à Limours, place du Gymnase. Le CLIC, fort d'une expérience de plus de 10 ans sur le territoire, a une parfaite connaissance des pathologies et des partenaires du secteur. Il a accompagné de nombreuses situations particulières voir complexes des personnes âgées, mais est également présent auprès des aidants.

Cette année, la CCPL a attribué au CLIC une subvention annuelle de 22 812 euros, soit une participation de 4 euros par habitant de plus de 60 ans (5 703 administrés ont plus de 60 ans sur le territoire — source Insee 2015). Le soutien de la CCPL a permis au CLIC d'effectuer ses différentes missions :

- Accueil, information, orientation et évaluation des besoins.
- Coordination des professionnels du secteur.
- Prévention et information auprès du public.
- Information des professionnels de la gérontologie.
- Observation des besoins du territoire.

CLIC du Hurepoix
2 rue de Marcoussis à Limours
01 64 91 71 48

Aide à domicile en milieu rural

Depuis plus de 70 ans, l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) est le premier réseau associatif français de proximité et constitue une référence du service à la personne. Ce service est accessible à tous les publics, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées et jeunes actifs, afin de leur permettre de continuer à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions. Les équipes de l'ADMR sont essentiellement issues du territoire de la CCPL. Cela permet de développer une action de proximité décentralisée, afin d'être au plus près des besoins et attentes des usagers. L'ADMR faisant face à une demande croissante de services, la CCPL a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 66 000 euros par an depuis 2015.

ADMR du canton de Limours
11 place du Général de Gaulle à Limours
01 64 91 11 84

Centre médico-psycho-pédagogique

Le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) diagnostique et traite, en cure ambulatoire, des patients de 5 à 18 ans (ou 20 ans selon les cas) dont les difficultés sont liées à des troubles psychologiques, des troubles de l'apprentissage ou des troubles du développement. Le CMPP propose une prise en charge médico-psychologique, des rééducations psychothérapeutiques ou psycho-pédagogiques sous l'autorité médicale, favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social. Le CMPP est situé sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune de Limours.

CMPP - 5 rue du Bac à Limours
01 64 91 12 78

Aire d'accueil des gens du voyage

Créé en 2009, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCPL dispose d'une aire d'accueil intercommunale de 8 emplacements située chemin de l'accueil à Limours, destinée à accueillir les gens du voyage. La gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) est assurée par le **Syndicat mixte de gestion de l'habitat du voyageur (SYMGHAV)**. Compte tenu de la nature des emplacements dits "de longue durée" (9 mois maximum) et conformément au règlement adopté par le Conseil communautaire, l'aire a été fermée durant les périodes estivales, afin de procéder aux opérations d'entretien et de maintenance. Les familles présentes sur l'aire d'accueil sont principalement constituées d'une population jeune, composée d'enfants, d'adolescents, et de jeunes adultes.

AAGV
Chemin de l'accueil, lieu-dit Les Pavillons à Limours
01 69 88 13 30 (SYMGHAV)



EMPLOI

Accompagnement sur mesure

Afin d'accompagner les demandeurs d'emploi, la Communauté de Communes met à disposition un service gratuit d'accueil de proximité. Quel que soit son profil, chaque personne est guidée dans ses démarches liées à l'emploi, la formation et l'orientation.

Partenariats essentiels

Le service emploi entretient un partenariat avec les entreprises du territoire. Il offre aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement. La CCPL travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux et institutionnels comme le **Fonds Social Européen (FSE)**, la **Mission Locale des 3 Vallées (ML3V)**, **Pôle Emploi**, la **CAF de l'Essonne**, **Essonne Mobilités**, le **Centre d'information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA)** et **Atout PLIE Nord-Ouest 91**.



Accompagnement Pac'Emploi.

Accompagnement à l'emploi

Les deux conseillères en insertion professionnelle de la CCPL accompagnent les demandeurs d'emploi dans la concrétisation de leur projet professionnel, de leur projet de mobilité professionnelle ou de création d'entreprise. Elles apportent des conseils personnalisés, adaptés à chaque profil.

En 2019, 414 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'emploi :

- 93 adultes, dont 27 âgés de 50 ans et plus.
- 107 adultes bénéficient d'un accompagnement renforcé en intégrant le dispositif PLIE, dont 43 âgés de 50 ans et plus.
- 214 jeunes suivis par la ML3V (8 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 89 jeunes âgés de 18 à 21 ans, 117 jeunes âgés de 22 à 25 ans).

Accompagnement renforcé

La principale difficulté des chercheurs d'emploi est souvent l'isolement dans les démarches de recherche d'emploi. Les personnes sont en perte de confiance face à leurs recherches sans résultat ou qui ne débouchent pas sur des postes pérennes. Dans un contexte de marché de l'emploi qui évolue, le stress les envahit. Comment faire pour que ces personnes trouvent des réponses rapidement ?

L'accompagnement renforcé consiste à apporter un soutien régulier et individualisé à des personnes éloignées de l'emploi. La finalité est l'employabilité et la réussite professionnelle des participants. Les conseillères d'insertion coordonnent l'ensemble des outils ainsi que les partenariats relatifs à l'action sociale et à l'emploi du territoire. Le Fond Social Européen (via Atout PLIE Nord-Ouest 91) finance un accompagnement renforcé pour certains demandeurs d'emploi en grande difficulté. L'adhésion de la CCPL à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, permet d'actionner d'autres leviers d'aides pour les demandeurs d'emploi. La semaine **Pac'Emploi** permet au demandeur d'emploi de bénéficier de modules thématiques utiles, pratiques et gratuits adaptés à leur demande. Deux sessions Pac'Emploi, avec différents ateliers, ont été organisées au siège de la CCPL du 18 au 22 février 2019 et du 18 au 22 novembre 2019.

L'action **Horizon Métiers** a permis à 10 demandeurs d'emploi de découvrir différents métiers (boucher, poissonnier, boulanger, cuisinier et technicien de maintenance informatique). Répartis sur 4 jours, différents ateliers ont été proposés : cohésion de groupe, présentation et confiance en soi. À l'issue de cette action, 2 personnes ont trouvé leur vocation. Elles ont souhaité se former au métier découvert grâce à la CCPL et Atout PLIE.

La **formation linguiste à visée professionnelle** permet de se former à l'apprentissage de la langue française à l'oral et à l'écrit, afin de renforcer ses chances d'accès à l'emploi durable. En effet, la problématique linguistique est un frein majeur dans l'accès à l'emploi que ce soit l'intégration professionnelle ou la pérennité d'un emploi voire la progression professionnelle. La CCPL travaille également avec les **Centres communaux d'action sociale (CCAS)** du territoire. En 2019, les conseillères en insertion professionnelle ont accueilli des demandeurs d'emploi au sein du CCAS de Limours.

Enfin, depuis le mois de novembre 2019, une permanence emploi est assurée, deux fois par mois, au sein du **Carrefour des solidarités**, l'épicerie sociale du territoire basée à Limours.



Forum jobs d'été le 17 avril 2019.

Boîtes à outils

Afin d'aider et accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi, différents outils gratuits sont mis à leur disposition :

- Ateliers d'aide pour la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation).
- Simulation d'entretien d'embauche.
- **Suivi individuel avec une conseillère référente.**
- Accès libre ou guidé à un espace informatique et de documentation.
- **Un site Internet avec les offres d'emploi disponibles 24h/24**, outil attractif et incontournable pour les demandeurs d'emploi qui permet un traitement réactif des candidatures reçues.

Accès à la formation

La CCPL accueille, conseille et accompagne les salariés ou demandeurs d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de formation avec l'aide de plusieurs outils et partenaires tels que :

- Antenne de proximité pour la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**.
- Intervention d'un prestataire, le **Dispositif académique de bilan et mobilité (DABM)**, pour les bilans de compétences.

Ces dispositifs ont permis de suivre 74 personnes dans le cadre de la formation :

- 27 bilans de compétences.
- 3 soutiens psychologiques.
- 44 ciblage VAE.

Et pour les jeunes...

Mission locale

Le service emploi intercommunal aide les jeunes scolarisés à la recherche d'un contrat en alternance ou d'un stage. La **Mission Locale des 3 Vallées** s'adresse, quant à elle, aux jeunes du territoire **âgés de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire, car il est essentiel de favoriser les liens entre jeunes et structures. La ML3V reçoit les jeunes au sein de ces deux antennes :

- à Briis-sous-Forges dans les locaux du siège de la CCPL (les lundis, mardis et mercredis).
- à Limours dans les locaux de l'association MJC au Studio, 1 rue Michel Berger (les jeudis et vendredis après-midi).

Opération jobs d'été

Mercredi 17 avril 2019

Organisé sur un après-midi, le forum jobs d'été a permis aux entreprises locales de pourvoir leurs emplois saisonniers, et aux étudiants de trouver un job d'été en se familiarisant avec la vie active. Au cours de ce rendez-vous, il a été recensé :

- **14 entreprises partenaires**, dont 7 présentes au "job dating".
- **21 offres d'emplois** à pourvoir.
- **132 jeunes** présents, âgés entre 16 et 25 ans.
- **90 entretiens d'embauche** réalisés sur place.

Par ailleurs, 24 jeunes ont pu bénéficier des deux ateliers d'aide les 10 et 13 avril 2019, afin d'élaborer leurs CV et lettres de motivation et de préparer les entretiens d'embauche.

Forum des métiers et des formations

10^e édition, samedi 4 mars 2019

En partenariat avec les deux collèges du territoire, le service emploi a organisé le 10^e forum des métiers et des formations, la matinée du samedi 4 mars 2019 au collège de Limours. Ce forum s'adresse aux élèves de 3^e des collèges de Briis-sous-Forges et de Limours, ainsi que quelques 4^e choisis par les responsables de chaque établissement.

Ce forum permet aux jeunes de s'informer sur les différentes professions qui pourraient les intéresser. Ce sont **63 intervenants** (parents d'élèves et étudiants) qui sont venus échanger avec les jeunes. Depuis quatre ans, des élèves volontaires aident à l'installation des intervenants. Ils participent également à l'accueil et à l'orientation des élèves et parents pendant cette demi-journée.



Avoir un emploi, c'est non seulement le moyen de vivre, mais c'est aussi le moyen d'être accepté et reconnu par les autres. Le service emploi contribue à cette noble mission auprès de nos jeunes, mais aussi auprès de tous les exclus de notre système sociétal.

Service emploi
emploi@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 81

CULTURE, SPORT, PATRIMOINE ET TOURISME

Aux côtés des acteurs du territoire

La politique culturelle, patrimoniale et touristique de la Communauté de Communes du Pays de Limours est réalisée par le biais de l'aide aux projets culturels des territoires. Les actions culturelles de la CCPL viennent en complément et en soutien à l'offre communale.

Soutien aux actions culturelles

La Communauté de Communes développe ses actions propres, mais s'investit également dans l'accompagnement des initiatives locales d'intérêt intercommunal. Ce soutien s'exerce aussi bien par le prêt de matériel scénique, que par le prêt de salles (Claude Daragon au siège de la CCPL et la chapelle au domaine de Soucy). La CCPL apporte également un soutien financier par le biais d'appels à projets dont l'intérêt intercommunal et la portée culturelle patrimoniale ou touristique sont appréciés en commission.

10 projets ont été soutenus en 2019 pour un montant global de **23 750 euros**.

La CCPL a renouvelé son soutien à hauteur de 20 000 € à la **Compagnie Théâtrale de la Cité**, résidente au **Théâtre de Bligny**, afin de pérenniser son action sur le territoire.

La CCPL soutient également des projets associatifs comme le festival culturel inter-associatif **Méli-Mélo**, le parcours des ateliers d'artistes de l'association **Hélium** ou encore les interventions lecture dans les résidences de personnes âgées par l'association **Les amis de la Bibliothèque de Limours**.

Temps forts culturels

Les Hivernales

Le service culturel intercommunal s'associe depuis 2016 au festival **Les Hivernales** porté par la compagnie **Atelier de l'Orage** et soutenu par le Département de l'Essonne. Ainsi elle propose depuis 3 ans, en février/mars, un programme de spectacles associé à des actions de sensibilisation dans les écoles. En 2019, le festival était articulé autour du **théâtre musical** avec la compagnie **Zic-Zazou**.

14 séances de sensibilisation avec les artistes ont été organisées dans les écoles d'Angervilliers, Briis-sous-Forges, Boullay-les-Troux, Janvry, Les Molières, Limours et Pecqueuse.

Une représentation du spectacle "Brocante sonore" a eu lieu le dimanche 17 mars 2019 à La Scène à Limours. La salle de 300 places était quasi-complète.



Brocante sonore avec Zic-Zazou.

Histoire de l'Art

Depuis de nombreuses années, le service culturel de la CCPL propose au public de découvrir un cycle de conférences sur l'histoire de l'Art. Virginie Gimaray, historienne de l'art nous a présenté un cycle de 6 conférences autour des **femmes artistes** expliquant ainsi le travail de Sonia Delaunay, Niki de Saint Phalle, Maria Helena Vieira Da Silva, Louise Bourgeois, Annette Messager ou bien encore Orlan. Un public toujours très fidèle et nombreux a pu profiter de ces conférences un vendredi après-midi par mois de janvier à juin 2019.

Exposition Garo

La Communauté de Communes a organisé du 16 au 27 mai 2019 une exposition des œuvres du peintre néo-impressionniste Garo. Cette exposition a été l'occasion de (re)découvrir le travail de l'artiste au travers d'une série d'œuvres plus contemporaines, mais également des tableaux plus anciens qui témoignent bien de son travail minutieux.

À cette occasion l'artiste a reçu les classes de l'école primaire de Briis-sous-Forges pour des visites guidées.

Exposition Garo au siège de la CCPL.



Valorisation de l'activité culturelle locale

Dans le cadre des actions destinées à valoriser les actions culturelles locales, le service culturel de la CCPL s'est doté d'un nouveau matériel scénique. Compte tenu de la forte demande des associations et des communes en termes de besoins scéniques, la CCPL a investi dans l'achat de praticables pour une surface de scène de 150 m². **Ce matériel peut être mis à la disposition des communes et des associations qui en font la demande. Le montage et le transport de cette scène sont à la charge de l'emprunteur.**

Sport

La CCPL est propriétaire et assure l'entretien de 4 équipements sportifs :

- La Halle des Sports et Le Nautilus à Limours.
- Le Gymnase et Le Dojo à Briis-sous-Forges.

Les communes gèrent les créneaux proposés aux associations et aux établissements scolaires, ces dernières sont ponctuellement accompagnées par la CCPL dans leurs recherches.

Journée du Patrimoine

La CCPL a organisé la traditionnelle journée du Patrimoine le dimanche 22 septembre 2019. Elle a proposé de visiter des lieux insolites du territoire grâce à un circuit en bus. Afin de créer la surprise, le parcours est resté secret jusqu'au dernier moment. Ainsi **160 personnes** ont pu découvrir par des visites guidées, le château d'eau du domaine de Courson, la chapelle Templière du Déluge à Marcoussis, le château de Janvry, l'église de Gometz-la-Ville et la Ferme de Villezières à Saint-Jean de Beauregard.



Journée du Patrimoine : Le château d'eau du domaine de Courson, édifice du XVII^e siècle unique en France.

Tourisme, la marche de Printemps

La 22^e édition de la marche de Printemps du Pays de Limours s'est déroulée le dimanche 24 mars 2019 au départ de **Janvry**. Cette année encore, l'accent a été mis sur la **citoyenneté** et l'**éco-responsabilité**. La CCPL proposait aux **500 participants** de profiter de cette marche pour ramasser des déchets sur le parcours. Pour ce faire des gants et sacs ont été fournis. Le trophée de la marche de Printemps, remis à la commune réunissant le plus grand nombre de participants par rapport à son nombre total d'habitants, a été remporté par les janvrysois.



La marche de Printemps 2019.

Chiffres clés

- **20 000 €** pour les spectacles et actions culturelles.
- Une aide pérenne de **20 000 €** à la compagnie Théâtrale de la Cité du Théâtre de Bligny pour son action sur le territoire.
- **3 750 €** pour **9** projets culturels d'intérêt intercommunal.
- 2 espaces d'exposition, 1 scène mobile, 150 m² de praticable, du matériel scénique et d'exposition.

Service culture, sport, patrimoine et tourisme
service.culturel@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 01 40

ENVIRONNEMENT

Le plan climat

L'année 2019 du service environnement a été rythmée par les réunions et les discussions autour du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Projet alimentaire territorial (PAT) ainsi que par plusieurs animations et rassemblements sur des thématiques environnementales au siège de la CCPL et au domaine de Soucy.

La stratégie d'action du plan climat

Les sécheresses et les incendies de centaines d'hectares de champs qui se sont déroulés en Essonne durant l'été 2019 rappellent l'importance et l'urgence, y compris au niveau local, de mettre en œuvre une politique publique de lutte contre le changement climatique.

La CCPL s'y emploie actuellement par le biais du PCAET qu'elle a lancé en mars 2017, avec l'ambition de **mobiliser l'ensemble du territoire autour d'une démarche de développement durable**.

Grâce à l'expertise du **cabinet Lamy Environnement**, une étape a été franchie dans ce processus avec la publication, en juin 2019, d'un **diagnostic du territoire**. Ce document, disponible sur le site Internet de la CCPL, révèle que les secteurs qui consomment le plus d'énergie et émettent le plus de gaz à effet de serre au sein de l'intercommunalité sont les transports et le résidentiel. Forts de ce constat, les élus se sont concertés pour étudier des premières pistes d'action au cours d'un séminaire animé le 14 septembre 2019 par **l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne (ALECOE)**, association qui favorise la mise en œuvre de la transition énergétique et accompagne à ce titre la CCPL.

Trois axes d'intervention prioritaires ont ainsi pu être retenus lors de la Commission des maires du 18 octobre 2019 : **les bâtiments résidentiels et tertiaires, les déplacements routiers, et l'alimentation, en lien avec le PAT**. Ils constituent l'armature d'une stratégie devant répondre à des objectifs prédéterminés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux évolutions du climat. Un

programme d'actions sera ensuite à définir de façon à pouvoir les atteindre et conclure la phase d'élaboration du plan climat.

La CCPL a sur ce point décidé de concentrer une partie de ses efforts sur la gestion de son patrimoine et sur l'intégration des problématiques climat-air-énergie dans ses compétences et son mode de fonctionnement. Cette **volonté d'exemplarité** s'est notamment traduite par l'organisation d'une table ronde interne le 9 juillet. Sous l'égide d'un conseiller "**Cit'ergie**" qui s'assure que la CCPL réponde aux normes fixées par **l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, les agents communautaires se sont interrogés sur les initiatives à mener pour garantir une gestion administrative plus durable.

Si cet engagement de l'intercommunalité est important, il ne suffit cependant pas pour répondre au défi climatique. C'est pourquoi la CCPL a tenu à maintenir la **dynamique de concertation et d'implication des citoyens**. Elle a organisé **plusieurs réunions publiques** en collaboration avec ses partenaires, pour évoquer et discuter des avancées concernant l'élaboration du plan climat, que ce soit le diagnostic (le 31 mars 2019) ou la stratégie d'action (le 11 janvier 2020), ou des thématiques spécifiques.

Pour illustration, **l'ALECOE et Énergies partagées** ont dirigé un atelier participatif sur les énergies renouvelables citoyennes le 20 juin 2019. L'association **Ressources&Vous** a également exposé le 28 septembre 2019 son expérience en matière de ressourceries et recycleries. À chaque fois, la fréquentation est importante et les débats sont animés, témoignant de l'engagement essentiel des administrés.

Table ronde sur le plan climat avec les agents de la CCPL, le 9 juillet 2019.



Le diagnostic du projet alimentaire territorial

Depuis 2018, la CCPL collabore avec l'association **Vivacités** pour la mise en place d'un PAT qui valorise l'identité et le patrimoine agricoles du territoire. Son but est d'améliorer le système alimentaire, en soutenant les nouveaux modes de production agroécologiques, les circuits courts de distribution, une consommation plus responsable et un accès accru en produits locaux et de qualité.

Après plusieurs réunions du groupe de travail réunissant élus et acteurs du territoire, un rapprochement a été réalisé avec le **Parc naturel régional (PNR) de la Haute vallée de Chevreuse** pour lequel 9 des 14 communes membres de la CCPL sont adhérentes. Le PNR mène une étude complémentaire et détaillée sur la production agricole locale en approchant les exploitants pouvant développer ou adapter leur activité suivant les objectifs du PAT. Ces informations vont permettre de finaliser le diagnostic de la production agricole et alimentaire locale ainsi que du besoin alimentaire du bassin de vie, pour ensuite proposer, sur la base des atouts et contraintes socio-économiques et environnementales identifiés, des mesures adaptées.

Dans le cadre de la stratégie d'actions du PCAET, les apports du PAT serviront à répondre :

- aux enjeux de préservation de la ressource en eau et des zones humides,
- à la transition d'une partie des surfaces agricoles vers le bio et le maraîchage,
- au soutien du développement de l'agriculture urbaine et de l'agroforesterie,
- à la diminution des émissions non énergétiques (engrais, élevage).

La vie du domaine de Soucy

La CCPL a achevé le **plan de gestion quinquennal 2014-2019** des 30 hectares du domaine de Soucy par l'actualisation du fléchage du parcours pédestre, la création d'un affichage explicatif du verger et des panneaux individuels sous chaque arbre fruitier, afin de mieux orienter le public et contribuer à l'éducation à l'environnement.

En tant qu'**Espace naturel sensible (ENS)**, le parc est un lieu propice pour organiser l'édition annuelle de la **fête de la Nature**. Le 25 mai 2019, plus de 150 visiteurs ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir cet espace et sa biodiversité, à travers les animations proposées (initiation à la pêche, colombophilie, apiculture, mini ferme, exposition, goûter, contes au pied de l'arbre).

Un jeu de piste a été créé pour l'occasion, invitant 60 enfants du centre de loisirs intercommunal à se lancer sur les traces des espèces remarquables du site. Il a été réutilisé le mois suivant par une classe de grande section de maternelle des Ulis qui s'est à son tour aventurée dans cette quête.

Cet événement a aussi permis d'inaugurer la mise à disposition au public de gobelets durables (écocups), fabriqués en France et personnalisés à l'image de la CCPL. Ils servent désormais lors de chaque manifestation intercommunale. Leur acquisition a conduit à supprimer l'usage des gobelets plastiques jetables. Elle a contribué à une meilleure gestion des déchets.



Fête de la Nature au domaine de Soucy, le 25 mai 2019.

Enfin, le 29 septembre, le parc de Soucy a célébré le **centenaire de la création de la Ferme d'apprentissage agricole de Bel Air (FAABA)**. Autrefois propriétaire du site, la ferme abritait une école ouverte aux pupilles de la Nation puis aux enfants des familles démunies, les formant à devenir ouvriers d'élite agricole. À cette occasion, un cèdre du Liban, symbole d'espoir, de liberté et de mémoire, a été planté à proximité de l'entrée du domaine, remplaçant celui tombé lors de la tempête de 2019.

Les perspectives pour 2020

L'année 2020 sera charnière. Elle marquera tout d'abord la finalisation du travail d'élaboration et de programmation des plans climat et alimentaire et l'entame de leur concrétisation sur le terrain qui s'échelonnent sur une période de 6 ans. Elle verra ensuite l'étude d'un nouveau plan de gestion pour le domaine de Soucy qui s'inscrira logiquement dans la démarche de lutte contre le changement climatique engagée. Mise en œuvre par la CCPL, les ENS, le PNR et le Syndicat de l'Orge, il devra être établi en 2020 pour une durée de 5 ans.

Service environnement
environnement@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 78 28

TRAVAUX

À l'écoute des demandes communales

La Communauté de Communes du Pays de Limours intervient dans les 14 communes, à leur demande, par la mise à disposition de moyens humains et matériels pour diverses interventions techniques.



Réaménagement extérieur au MA de Gometz-la-Ville.

Services aux 14 communes

Les agents des services techniques de la CCPL sont intervenus dans les 14 communes, plus de 300 heures chaque année, avec le matériel intercommunal comme la mini-pelle, le tracteur Massey et le tracteur Ferrari.

La CCPL finance l'entretien, deux fois par an minimum, des fossés des routes communales. Un marché permet la réalisation du fauchage des accotements des voies communales des 14 communes de la CCPL.

Les sites entretenus

La Communauté de Communes gère et entretient 16 sites recevant du public :

- Aire d'accueil des gens du voyage à Limours.
- Parc d'activités Bel Air à Fontenay-lès-Briis.
- Siège de la CCPL à Briis-sous-Forges.
- Centre médico-psycho-pédagogique à Limours.
- Gare autoroutière et ses 2 quais à Briis-sous-Forges.
- Maison des associations sociales à Limours.
- Gymnase à Briis-sous-Forges.
- Le Nautilus à Limours.
- Halle des Sports à Limours.
- Parc du domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis.
- Chapelle du domaine de Soucy.
- Pôle petite enfance à Soucy.
- Accueil collectif de mineurs à Soucy.
- Multi-accueil à Gometz-la-Ville.
- Crèche parentale Les Oisillons à Boullay-les-Troux.
- Ancien site TDF aux Molières.

Les grands chantiers 2019

- Réaménagement extérieur du multi-accueil de Gometz-la-Ville : agrandissement de la surface du sol souple et installation de jeux extérieurs.
- Aménagement de locaux de rangement et travaux de mises aux normes incendie au gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges.
- Restauration (ravalement) des deux pavillons du domaine de Soucy accueillant les services techniques et le service jeunesse (ACM pour les 11-17 ans).
- Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du parvis d'accès au siège de la CCPL et au gymnase intercommunal à Briis-sous-Forges : passage piéton avec bornes podotactiles (ou bandes d'éveil de vigilance) pour les personnes déficientes visuelles, deux barrières de sécurité, deux ralentisseurs, création de deux places de stationnement pour Personnes à mobilité réduite (PMR).
- Poursuite de la construction du Lieu d'accueil enfants parents (LEAP) à Forges-les-Bains.

L'agenda d'accessibilité programmée

La CCPL s'est engagée sur la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (Adap) pour tous ses établissements recevant du public. Ce programme s'étend sur 6 ans à compter de 2017 pour un montant total de 116380 euros.

Chiffres clés

- 1 service permanent aux 14 communes.
- 4 agents des services techniques dédiés aux travaux (dont 1 agent partagé avec le service transports (gare autoroutière)).
- 16 sites entretenus.
- Plus de 300 heures d'intervention par an dans les communes.
- Plus de 130 heures annuelles d'intervention sur les sites de la CCPL.
- 203 km linéaires de bas-côtés, dont 60 km de chemins de randonnée, fauchés 2 fois par an.
- 12 hectares d'espace vert et de haies entretenus sur 13 sites, dont 9 entretenus par deux entreprises d'espaces verts.
- 7,3 km réhabilités en véloroute pour la Véloscénie, sur l'ancienne voie ferrée de Paris-Chartres.

Services techniques
services-techniques@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 49



Restauration des pavillons du domaine de Soucy.



Mise en sécurité du parvis du siège de la CCPL.



FINANCES

Une stabilité maintenue

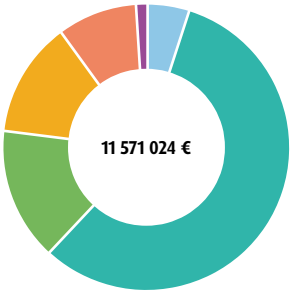
Le compte administratif 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Limours fait apparaître un montant de dépenses de 14 555 688 € soit une baisse de 3 % par rapport à l'exercice 2018.

Afin de déterminer le niveau réel des dépenses, il convient de déduire du montant total des dépenses, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) d'un montant de 2 868 687 € en 2019. En effet, la CCPL joue simplement un rôle de boîtes aux lettres, car si elle perçoit le produit de cette taxe, elle la reverse au Syndicat intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM).

Fonctionnement

Recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 (sans TEOM) s'élèvent à **11 571 024 €**.



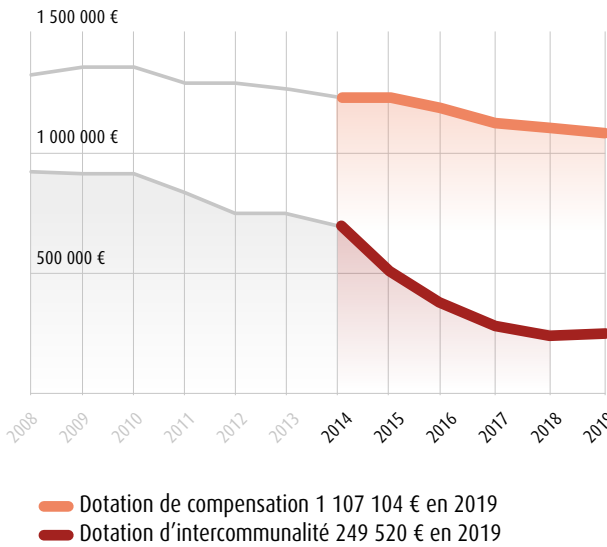
Produit des services aux administrés	5,4 %
Taxes d'habitation et foncières + électricité	57,6 %
Taxe sur les entreprises	15,3 %
Dotations de l'État	12,7 %
Participation de la CAF	8,4 %
Autres recettes	0,6 %

Les dotations de l'État se stabilisent enfin. Elles représentaient 16% des recettes en 2015, 14% en 2016, 12,5% en 2017, 12,5 % en 2018 et **12,8% en 2019** (légère remontée). La CCPL a bénéficié en 2019 d'un retard de paiement important de la CAF.



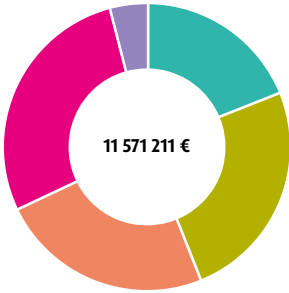
Dotation globale de fonctionnement

La DGF a baissé de 921 830 € entre 2008 et 2019, soit plus de 40% de son montant. Elle représente un montant de **1 356 624 €** en 2019.



Dépenses

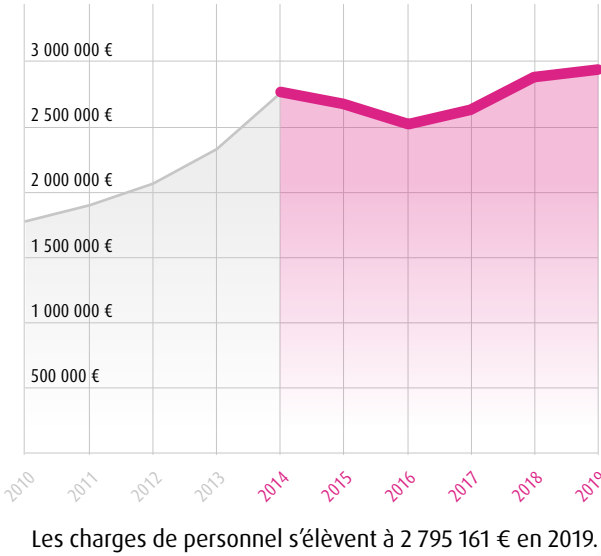
Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 (sans TEOM) s'élèvent à **11 571 211 €**.



Dépenses courantes	18,8 %
Dépenses de personnel	25 %
Charges d'intérêt	0,3 %
Reversement aux communes (AC + FDC)	24,2 %
Reversement à l'État (FNGIR + FPIC)	27,7 %
Autres dépenses	4 %

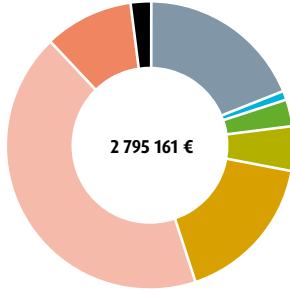
Le report de charge entre les contrats inclus dans les dépenses courantes et les dépenses de personnel est dû au passage en régie de la gare autoroutière.

Charges de personnel



Répartition des charges de personnel par service

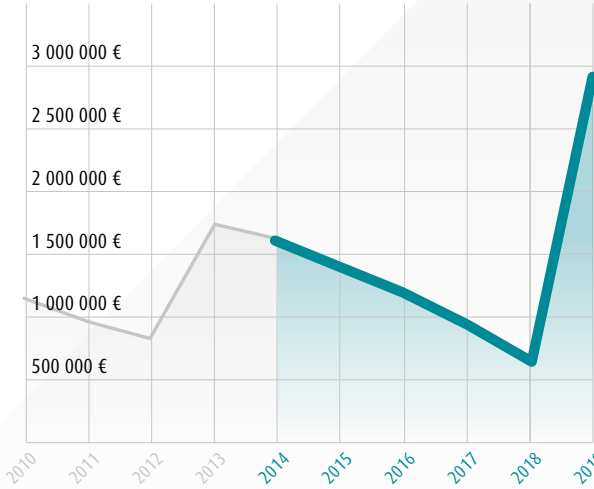
Les charges de personnel s'élèvent à **2 795 161 €** en 2019. Les services comprenant le plus grand nombre d'agents sont l'enfance pour 17,4% soit 487 195 € en 2019 et la petite enfance pour 42,7% soit 1 194 279 € en 2019 qui représentent un total de 60,1%.



Administratif	19,4 %
Culture - Sport	0,8 %
Développement économique	2,7 %
Emploi - Social	4,7 %
Enfance	17,4 %
Petite enfance	42,7 %
Technique	10 %
Tourisme - Patrimoine - Environnement	0,2 %
Transport	2,1 %

Dette

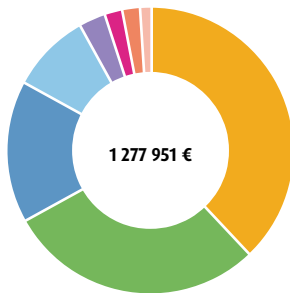
La CCPL a emprunté pour les travaux de rénovation de la résidence pour personnes âgées "Boissière" en 2019.



Investissements

Principaux travaux

Les principales réalisations 2019 représentent un montant total de **1 277 951 €**.



Liaison douce, partie Nord	483 001 €
Tiers-lieu	373 126 €
Remboursement d'emprunt	203 200 €
Participation à la réalisation de logement sociaux	119 250 €
Plan de relance grâce au Conseil départemental	42 206 €
Réhabilitation énergétique du gymnase à Briis	32 736 €
Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)	24 432 €
Siège CCPL	12 368 €

COMMUNICATION

Au plus proche des habitants

Afin d'être toujours au plus proche de ses habitants, la Communauté de Communes optimise ses outils de communication et d'information, qu'ils soient digitaux ou papier.

Le Mag, toute l'information pour vivre votre territoire

LeMag

Toute l'information pour vivre votre territoire

Les missions de la Communauté de Communes ne sont pas toujours bien connues des administrés. Pourtant, elles concernent la vie quotidienne de chacun. Lancé en mars 2018, Le Mag, est un magazine d'information trimestriel de 8 pages. Il est un outil de communication à l'intention exclusive des habitants du territoire afin de les informer régulièrement de l'avancée des projets et du développement des services publics communautaires. En 2019, trois numéros ont été édités en 13 000 exemplaires et distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire : **N°3 en mars, N°4 en septembre et N°5 en décembre 2019.**



Le site Internet

cc-paysdelimours.fr

Le site Internet est l'outil principal de communication au service de tous, élus, communes, administrés, entreprises et partenaires. Interlocuteur virtuel privilégié, il fait preuve d'une forte attractivité.

Bilan des consultations

265 122 pages vues en 2019 contre **188 953 en 2018** soit 76 169 pages vues supplémentaires (**augmentation de 40 %**).

Les pages les plus visitées du site web sont :

1. l'accueil,
2. les actualités,
3. l'accueil de loisirs avec le portail famille,
4. les offres d'emploi,
5. le réseau de transports du Pays de Limours avec les horaires et plans de lignes de bus,
6. l'agenda.

Un nouvel outil L'agenda culture et loisirs

La CCPL a lancé en septembre 2019 un agenda partagé sur son site Internet

La CCPL a souhaité informer les administrés de façon plus large sur les événements culturels, sportifs et de loisirs organisés sur les 14 communes. L'ensemble de l'offre événementielle de la Communauté de Communes peut désormais être annoncée sur un même support. Les habitants peuvent découvrir les événements ayant lieu dans leur commune mais plus encore, dans les communes voisines du territoire.

Afin de proposer leurs événements, les mairies, associations et partenaires locaux, sont invités à compléter un formulaire en ligne, **au moins 10 jours avant la date de la manifestation**. Les informations doivent être complètes et les photos libres de droits. Le service communication valide les projets et leur mise en ligne.

Durant ses 4 premiers mois d'existence, l'agenda a été consulté **3 786 fois**.

Optimisation des données

L'agenda fonctionne via Apidae : une plateforme de travail collaborative, permettant de créer, enrichir, lier, exploiter les données touristiques de notre territoire. La CCPL et ses 14 communes membres peuvent partager les informations avec les autres utilisateurs du réseau comme le Comité départemental du tourisme de l'Essonne (CDT91), le Comité régional du tourisme Paris-Île-de-France (CRT), mais également les offices de tourisme de la région.

Les réseaux sociaux

Depuis octobre 2018, la CCPL est active sur les réseaux sociaux. Vous pouvez retrouver sur les pages **Facebook** et **Twitter** toute l'actualité et l'information en temps réel. Les internautes sont invités à réagir, commenter, aimer et/ou partager.

Début janvier 2020, la CCPL comptait **590 abonnés sur Facebook** et **213 sur Twitter** contre 245 abonnés Facebook et 92 abonnés Twitter en janvier 2019.

[f](https://www.facebook.com/ccpaysdelimours) [@CCPAYSEDELIMOURS](https://twitter.com/ccpaysdelimours)

La newsletter

LaLettre

Sortie en janvier 2017, la lettre d'information électronique est envoyée chaque mois à plus de 1 800 personnes s'étant inscrites sur le site web pour la recevoir. La dernière version parue est accessible en ligne sur la page d'accueil du site Internet. **10 lettres électroniques** ont ainsi été envoyées en 2019 (chaque mois, hors juillet et août). Elle a été relookée début 2019. Il y figure toute l'information pour vivre au sein de la Communauté de Communes avec notamment les grandes actualités du territoire, les invitations et les retours en images des événements organisés par les services intercommunaux, totalement consacrés aux habitants des communes membres.

Autres supports de communication

En juin 2019, le CCPL éditait son rapport d'activité 2017-2018 tiré en 400 exemplaires. Le service communication conçoit les affiches et flyers des services.

Service communication
communication@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 74 06



L'imprimerie au service des communes

L'imprimerie intercommunale est un service logistique gratuit mis à disposition des 14 communes du territoire. Même si la Communauté de Communes n'a pas de compétence obligatoire en la matière, elle a décidé de poursuivre cette activité entièrement dédiée aux communes en gardant les règles d'accès, d'organisation et d'utilisation des machines. En 2018, la CCPL a renouvelé son matériel d'imprimerie. Elle s'est dotée de deux nouveaux copieurs plus performants. Ainsi **971 896 tirages (pages), dont 864 324 pour les communes, ont été réalisés en 2019**, contre 616 018 en 2018, dont 563 088 pour les communes.

Bilan des impressions en 2019

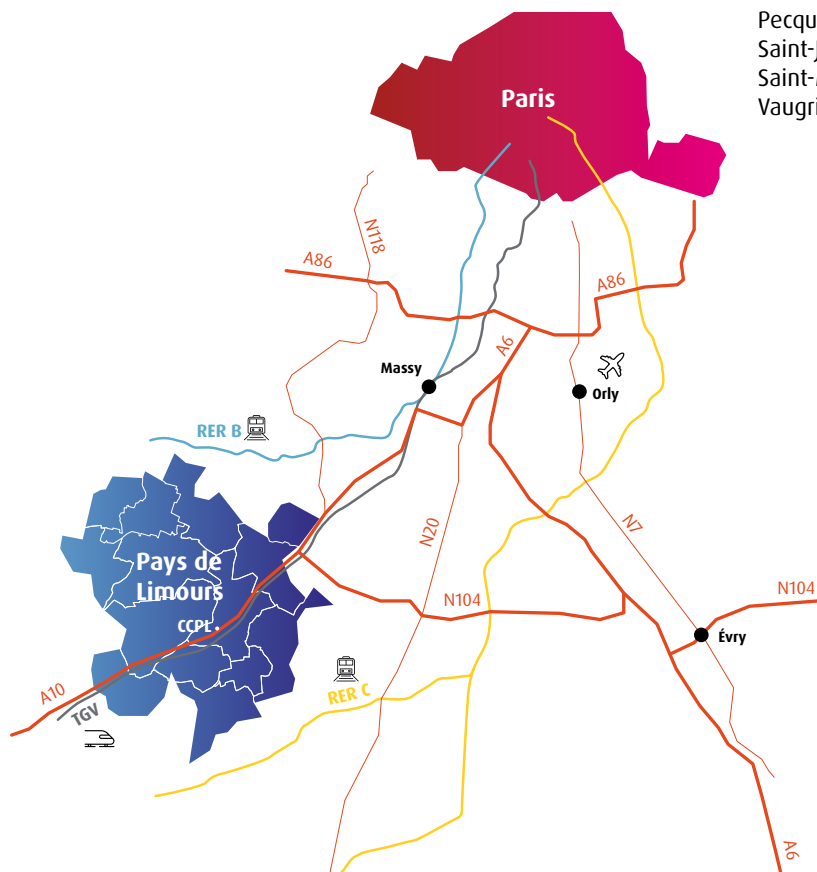
Communes	Nombre de tirages	% des tirages
Angervilliers	73 977	8 %
Boullay-les-Troux	24 334	3 %
Briis-sous-Forges	203 963	21 %
Courson-Monteloup	0	0 %
Fontenay-lès-Briis	78 339	8 %
Forges-les-Bains	96 651	10 %
Gometz-la-Ville	109 359	11 %
Janvry	89 325	9 %
Limours	67 001	7 %
Les Molières	15 904	2 %
Pecqueuse	11 542	1 %
Saint-Jean de Beauregard	6481	1 %
Saint-Maurice-Montcouronne	76 449	8 %
Vaugrigneuse	10 999	1 %
Total pour les 14 communes	864 324	89 %
CCPL	107 572	11 %
Total	971 896	100 %

Chiffres clés

- 3 magazines d'information Le Mag.
- 1 agenda culture et loisirs intercommunal.
- 265 122 pages consultées sur cc-paysdelimours.fr.
- 1 829 abonnés à la newsletter.
- 590 abonnés Facebook.
- 231 abonnés Twitter.
- 10 newsletters La Lettre.
- 864 324 pages imprimées pour les communes.

Service imprimerie pour les communes
imprimerie@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 01 40

Angervilliers
 Boullay-les-Troux
 Briis-sous-Forges
 Courson-Monteloup
 Fontenay-lès-Briis
 Forges-les-Bains
 Gometz-la-Ville
 Janvry
 Les Molières
 Limours
 Pecqueuse
 Saint-Jean de Beauregard
 Saint-Maurice-Montcouronne
 Vaugrigneuse



Saint-Maurice-Montcouronne
 en Essonne



Communauté de Communes du Pays de Limours

615 rue Fontaine de Ville
 91640 Briis-sous-Forges
 01 64 90 79 00
accueil@cc-paysdelimours.fr

  @CCPAYSDELIMOURS



www.cc-paysdelimours.fr

Communauté de
 Communes du
**PAYS de
 LIMOURS**

